



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

\*

### **Monsieur le Maire**

Bonsoir à toutes et à tous, merci pour votre présence car je pense qu'on va tous sortir grandis par ces derniers événements. Je tiens à remercier plusieurs conseillers qui ont proposé un ensemble de solutions constructives de manière à sortir de cette crise. Plusieurs solutions ont été retenues. En premier, la mise en place d'un groupe de travail, c'est une proposition de monsieur Rosconval au mois de septembre que j'avais acceptée. Les premiers groupes proposés et retenus ont été l'optimisation des recettes et des dépenses, d'urbanisme bien entendu, le chemin des Picardes à l'entrée de la ville ; l'agenda 21, qui avait été proposé. Ces premiers groupes vont proposer aux élus et aux citoyens des moments d'échanges et d'informations sur différents sujets et projets traités. Bien entendu, les conseillers municipaux délégués et les adjoints pourront proposer des groupes de travail permettant d'informer et de clarifier la situation sur certains points. Sur ces premiers groupes de travail, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous parlez de quels groupes de travail ?

### **Monsieur le Maire**

De ceux qui ont été proposés au mois de septembre, de créer des groupes de travail sur l'agenda 21, on a élargi ces groupes de travail sur plusieurs thématiques qui ont été proposées.

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Proposées à qui ? Parce que nous n'avons rien reçu en tant que groupe Vivre Ensemble à Triel.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Moi non plus.

### **Monsieur le Maire**

C'est ouvert à tous les conseillers municipaux, bien entendu, de la majorité.

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Pour y participer, encore faut-il recevoir la composition de ces groupes et ses thématiques. Nous n'avons rien reçu à ce jour.

### **Monsieur le Maire**

Parce que ce n'est pas encore défini. Nous en sommes à la composition de l'ensemble des groupes de travail.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

À propos de ces groupes de travail, est-ce que vous pouvez nous donner un planning d'organisation, afin que nous puissions participer, comme vous venez de nous le proposer, à la création de ces groupes de travail ?

### **Monsieur le Maire**

Les groupes vont être envoyés prochainement à l'ensemble des conseillers municipaux et seront publiés sur la page de la ville, de manière à intégrer l'ensemble des citoyens. Bien sûr les groupes seront animés par les conseillers municipaux délégués et adjoints, et ça sera limité au niveau du nombre de personnes.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**



Nous aurons donc bientôt le planning envoyé par courriel...

**Monsieur le Maire**

Ce sont les adjoints et aux conseillers délégués qui vont définir le définir.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je ne comprends rien du tout en fait.

**Monsieur le Maire**

Par exemple, pour le chemin des Picardes, on n'a pas encore le planning de réalisation des travaux, l'appel d'offre n'est pas sorti, donc on ne peut pas vous donner une première date du premier groupe de travail... Fabien, tu veux ajouter quelques mots sur le chemin des Picardes, sur le projet qui est en cours ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

L'idée, c'est simplement le groupe de travail. C'est un groupe qui va évoluer [inaudible]

**Monsieur Fabien TANTI**

Les groupes de travail qui seront affectés sur des sujets y seront du début à la fin. Il n'y aura pas de turnover, donc l'étendue des solutions évoquées pour faire avancer les projets sera connue de toutes les personnes incluses dans le groupe de travail. Puisque Monsieur le Maire a parlé du chemin des Picardes, c'est aussi celui que je connais le mieux en tout cas, étant donné que l'appel d'offre n'est pas encore lancé et que toutes les solutions techniques n'ont pas été arrêtées, on lancera ce groupe de travail au moment où on pourra vous communiquer le maximum d'informations. Pour l'instant le bureau d'études est toujours en cours de montage du projet et d'étude des solutions envisageables.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces groupes de travail ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Merci de nous faire des propositions dans le sens d'une démarche constructive qui vise à travailler de concert, opposition et majorité confondues. Je vous ai répondu par écrit à cette proposition. Aujourd'hui, il existe un règlement intérieur qui prévoit la possibilité de créer des missions ponctuelles qui peuvent éventuellement être élargies à tous publics. Donc je ne vois pas pourquoi on se démarquerait du règlement intérieur. J'entends que vous voulez créer des groupes de travail qui n'ont aucun statut en tant que tel, si ce n'est que celui de groupe de travail, le règlement intérieur permet de créer des commissions – permanentes ou ponctuelles – moi je vous propose qu'on crée des commissions dans ce cadre-là, par rapport aux thématiques que vous avez pu identifier, par rapport aussi à d'autres thématiques éventuellement. On peut se satisfaire effectivement de la création d'un agenda 21, compte tenu des problématiques environnementales retenues, mais faisons-le dans le cadre du règlement intérieur. Et il y a un sujet qu'on a évoqué à plusieurs reprises dans cette enceinte, qui était celui de mettre en place un dispositif de démocratie ouverte et tel qu'il était défini dans le règlement intérieur. C'est l'occasion aussi, puisque vous souhaitez ouvrir ces groupes de travail aux Triellois, aux responsables associatifs et aux entrepreneurs, je pense qu'effectivement il faut élargir toutes ces réflexions à un public le plus large possible et à toutes les personnes qui se sentent intéressées par la démarche. Mais faisons-le dans le cadre du règlement intérieur, il le permet. Ne nous privons pas de faire vivre le règlement intérieur. En plus, ça tombe bien, on l'a adopté à l'unanimité en septembre 2020.

**Monsieur le Maire**

Oui tout à fait. Le cadre est le nom utilisé pour « groupes de travail ». Si vous préférez « commission ouverte », on ne va pas s'attarder sur la dénomination.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Le règlement intérieur permet tout ce que vous proposez, restons-en à ce qui a été défini dedans. Si vous nous dites « on est prêt à travailler dans le cadre des commissions ».

**Monsieur le Maire**



Je viens de vous répondre « oui ».

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je pense que reformuler les choses ça permet de clarifier.

**Monsieur le Maire**

C'est le cas. C'est juste que le nom « commission » pour un citoyen lambda n'est pas forcément très parlant.

Si on parle de « groupe de travail pour le chemin des Picardes », je pense que ça permet de plus définir l'objet. Sinon on est d'accord. Donc tout le monde est d'accord sur ce principe ? Très bien.

On va procéder à l'appel avant de continuer.

**Madame Françoise POIRRIER**

Monsieur Cédric Aoun ?

– Présent.

Madame Valérie Duval ?

– Présente.

Monsieur Pascal Gilles ?

– Présent.

Madame Catherine Evano ?

– Présente.

Monsieur Philippe Da-Rin ?

– Présent.

Madame Bérengère Voillot ?

– Présente.

Monsieur Marc Fontaine ?

– Présent.

Madame Fabienne Tanti ?

– Présente.

Monsieur Fabien Tanti ?

– Présent.

Madame Valérie Lenormand ?

– Présente.

Madame Line Wenzel ?

– Présente.

Monsieur Gilles Gaillard ?

– Présent.

Monsieur Fernando Mendes ?

– Présent.

Madame Souad Bendjeddou ?

– Présente.

Madame Elisabete Lesserteur ?

– Présente.

Monsieur Christophe Margat ?

– Présent.

Monsieur Hakan Karaciger ?

– En retard.

Monsieur Gilles Gomes ?

– Présent.

Monsieur Hassan Ahssakou donne pouvoir à Madame Kérignard.

Madame Christèle Didierjean ?



– Présente.

Madame Amandine Benoist ?

– Présente.

Monsieur Florent Béquignon ?

– Présent.

Madame Paméla Buquet-Maire ?

– Présente.

Monsieur Julien Sauvé ?

– Présent.

Monsieur Yvon Rosconval ?

– Présent.

Monsieur Cyrille Arzel ?

– Présent.

Monsieur Ahcène Mebarki ?

– Présent.

Madame Sophie Kérignard ?

– Présente.

Madame Frédérique Maher donne pouvoir à monsieur Maury.

Madame Anne Laporte ?

– Présente.

Madame Mélody Sénat ?

– Présente.

Monsieur Jonas Maury ?

– Présent.

### **Monsieur le Maire**

Merci Françoise. Deuxième point, par rapport à ce qui s'est passé concernant certains agents. Christophe Margat va présenter l'idée qu'il a eue.

### **Monsieur Christophe MARGAT**

Je ne pense pas me tromper en disant ici que personne ne cautionne le harcèlement, quel qu'il soit. En partant de ce constat j'ai préféré attendre le rapport du CIG avant d'appeler Monsieur le Maire et lui donner ma position. Surtout, j'ai préféré procéder différemment, il est toujours plus simple de tirer sur un homme à terre plutôt que de se remettre soi-même en question en se demandant ce qu'on aurait pu faire pour éviter ce genre de situation. J'ai donc préféré être force de proposition, j'ai appelé Monsieur le Maire et je lui ai proposé les choses suivantes.

Dans un premier temps, la création bien sûr d'un groupe de travail sur ce sujet qui est plus important mais qui n'a jamais été fait, je ne sais pas pourquoi, ça me paraît évident. Un groupe de travail dans lequel on laisserait toute latitude quant aux décisions à prendre pour lutter contre le harcèlement et le mal-être au travail et tout ce qui peut en découler. Dans un deuxième temps, attendre avec impatience les élections des DP courant décembre, puis la création du CST (Comité Social Territorial) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui pourrait être formé en conséquence et ça sera profitable à tout le monde. Il est primordial que ces deux entités que sont le CST et les groupes de travail puissent travailler en étroite collaboration bien sûr avec le service RH, vu l'importance des sujets et des décisions à prendre. Malheureusement les RPS existent. Les RPS, pour ceux qui ne savent pas, ce sont les risques psychosociaux. Ça existe dans le monde du travail, ainsi que le harcèlement et les sensations de harcèlement qui existent aussi et bon nombre d'autres situations aussi peu agréables. Il existe plusieurs situations difficiles. Faire la part des choses, être objectif tout en étant à l'écoute des agents ainsi que des encadrants et pour ça, il faut que tout le monde soit formé sur tous les différents sujets en partant bien sûr de Monsieur le Maire jusqu'aux agents. Former, ce n'est pas évident parce qu'on ne sait pas forcément comment réagir à ces situations et on a pu malheureusement voir ce qui s'est passé. J'ai eu, au cours de mon expérience professionnelle, depuis de longues années, à travailler avec les DP et les CHSCT, et c'est pour ça que j'ai proposé à Monsieur le Maire un déroulé avec un plan



d'action que nous pourrions mettre en place. Je ne vais pas vous le présenter ici au conseil municipal, ça serait beaucoup trop long et ce n'est pas le lieu non plus. Mais je l'ai présenté par contre à Monsieur le Maire, qui l'a accueilli je pense avec enthousiasme et je le remercie de m'avoir écouté en tout cas et de l'avoir accueilli de manière positive.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je suis très satisfaite que vous vous intéressiez à la condition des agents. J'ai une première question : depuis le début de la mandature, le 3 juillet 2020, aucun Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ne s'est réuni. C'est bien de parler du CST, il vaut mieux réagir tard que jamais, je trouve ça très bien par rapport aux agents, mais je suis assez surprise que, tout d'un coup, vous décidiez de vous occuper des agents, sachant que, je veux bien que vous le confirmiez, depuis le début de la mandature il y a quand même 34 agents qui sont partis de la mairie. Est-ce le bon chiffre ? Est-ce qu'il faut attendre que 34 agents de la mairie partent pour réagir sur la question du turnover et peut-être de la souffrance au travail ? Une enquête du CIG a quand même été diligentée et sur ce rapport, un médiateur est venu. Je pense que c'est plutôt intéressant, même si nous, malheureusement, en tant qu'élus de l'opposition, nous n'avons pas pu assister à la présentation de ce rapport. Ce médiateur, qui connaît le milieu du travail et les problématiques liées aux agents, a dû préconiser un certain nombre de mesures. Ce serait peut-être bien de s'appuyer sur des comptes rendus de professionnels. Si le CHSCT avait été réuni dès le départ, il n'y aurait peut-être pas eu des signalements de certains agents. Si on utilisait déjà ce qui a été fait plutôt qu'un énième groupe de travail, je pense que l'expertise de professionnels serait intéressante pour les agents.

**Monsieur le Maire**

Je me permets de corriger certaines choses sur le CIG. Ça, c'est l'introduction du rapport du CIG [affiché], c'est une enquête administrative que j'ai demandée par rapport à des difficultés relationnelles entre agents. Ce n'est pas une enquête sur l'organisation de la ville, et ce n'est pas un médiateur mais un conseiller en prévention. [Lecture de cette introduction affichée] La situation concerne directement des agents. C'est pour cela, dans le respect de ces agents, que seuls les conseillers municipaux de la majorité, qui connaissaient ces agents personnellement, ont été conviés à cette enquête élargie. Ces agents ont été cités dans le rapport, avec des problèmes spécifiques entre chaque agent. C'est pour cela qu'on ne vous a pas accueilli. Ce n'était pas un refus de vous accueillir, on n'a pas diligenté une enquête sur le site de fonctionnement de la ville. J'ai diligenté une enquête sur la suspicion d'une situation délicate entre un agent et d'autres agents. Concernant le nombre de départs, sur deux ans et demi, je n'ai pas vérifié le nombre de 35. Par contre sur 240 agents, 10 % représentant à peu près 24 personnes on a donc, sur deux ans et demi, 6 à 7 personnes qui partiraient sur la ville. Je laisse le soin à Pascal qui travaille dans la fonction publique depuis de nombreuses années de compléter cette réponse.

**Monsieur Pascal GILLES**

En effet je n'occulte rien et ne nie pas qu'il y a des difficultés, mais dans sa globalité, surtout en Île-de-France, dans les collectivités territoriales le turnover est très fréquent. Ce n'est pas dû forcément à un malaise, c'est surtout qu'il y a un problème de manque de recrutements dans toutes les municipalités qui génère un fort taux de turnover qui se fait régulièrement surtout en Île-de-France.

**Madame Amandine BENOIST**

Il a quand même été reconnu que dans notre mairie, il y a des problèmes psychologiques.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait, il y a plusieurs choses qui ont été reconnues. Je me permets de mettre en avant ce courriel [qui s'affiche, j'ai appris que c'était la Préfecture, sur les réseaux sociaux, qui avait convoqué le CIG, envoyé le 9 septembre à 17 h 30 [lecture du courriel]].

**Madame Amandine BENOIST**

Il me semble que Valérie Lenormand a fait la demande le 8 septembre.

**Monsieur le Maire**



Oui, mais ça reste l'autorité territoriale qui a mis en place la demande d'enquête. C'est en aucun cas la Préfecture qui a demandé à la ville de mettre l'enquête en place.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je suis stupéfaite par votre réponse. Parce que vous nous dites « oui il y a eu quelques départs », 34 départs, sachant que tout votre staff de direction est parti en l'espace de deux ans, Monsieur le Maire excusez-moi mais là, c'est juste un peu inquiétant si je peux me permettre. Parce que s'il existe du turnover effectivement, si c'est concentré autour d'une équipe décisionnaire, je pense qu'il faut se poser les vraies questions parce que c'est le signe d'un malaise, d'une incompréhension et d'un mauvais contact, en tout cas, un mauvais rapport de l'équipe.

Maintenant je ne sais pas qui, puisque vous avez diligenté une enquête et c'est tant mieux, mais ça montre bien qu'il existait réellement un malaise. Et ça c'est important de l'expliquer et de le reconnaître. Je pense que c'est trop facile de dire « c'est moi qui ai demandé et pas le Préfet ». Certes, mais il y a eu d'abord un bon mouvement de foule en interne, dans la mairie pour que vous saisissiez le CIG pour faire une enquête. Non ? Tout se passait très bien ?

**Monsieur Pascal GILLES**

Oui, j'entends qu'effectivement, il peut y avoir un malaise, mais il peut simplement y avoir un désaccord... Une autre vision du travail, simplement un malaise. Je parle en connaissance de cause pour l'avoir fait moi-même, il peut y avoir un désaccord sur une vision, à moyen ou à long terme, d'une manière de fonctionner, qui fait que l'agent n'étant pas en accord, parte aussi. Ça arrive fréquemment.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce qui est important, je tiens simplement à vous préciser que, même s'il y a des désaccords sur la façon de travailler je le comprends, mais dans l'équipe de direction de notre mairie, vous aviez affaire à des personnes professionnelles. Je ne vais pas citer leurs noms, mais en tout cas sur tous les postes, et je les ai connus, au début de la candidature, c'était des professionnels. Ils avaient l'habitude de travailler avec des élus. Ils avaient l'habitude de faire fonctionner des mairies, ce n'étaient pas des débutants. Qu'il y ait des problématiques de vision, oui, mais là je pense que c'est plus qu'un désaccord d'organisation, cela peut être un mal-être réel. Et ça je tiens vraiment à le souligner.

**Monsieur Pascal GILLES**

Le vœu de prendre les vacances n'empêche pas la personne d'être professionnelle, c'est simplement une vision différente de la marche à suivre. Cela n'empêche pas que la personne qui parte soit professionnelle. En aucun cas.

**Madame Amandine BENOIST**

Nous en sommes quand même à la 4<sup>e</sup> DRH qui part. Et aujourd'hui.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Sur ce sujet et sans rentrer dans les détails au niveau personnel par rapport aux agents, j'invite tout le monde à lire *Le Courrier des Yvelines*, qui a écrit un article sur ce sujet-là et qui a repris, je ne sais pas comment ça a fuité, les conclusions du CIG par rapport à la situation à la mairie de Triel, notamment sur les agents mais aussi sur les problèmes organisationnels de la mairie. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est noté noir sur blanc, tous les Triellois peuvent consulter *Le Courrier des Yvelines*. Comme dit monsieur le Maire sur les réseaux sociaux, le rapport est sans appel.

**Madame Amandine BENOIST**

Je vais juste compléter quand même. Avant le courriel qui a été fait le 9 septembre demandant au CIG de venir nous aider parce qu'il y avait un sujet à la mairie, c'est suite à un courriel que la DRH vous a envoyé le 8 septembre pour vous établir le compte rendu d'un rapport et de quatre signalements concernant du harcèlement, ou en tout cas un mal-être de quatre personnes au sein de la mairie, que Carole avait reçues depuis le mois de juillet en mairie. Parce que ce sujet a quand même duré deux mois et demi. Car il n'y a que ce sujet-là qui semblait essentiel à cette époque et pas le reste des dossiers de la commune, avec un rapport circonstancié à Triel-sur-Seine le 8 septembre, lié aux différents faits de harcèlement, les risques

psychosociaux, l'obligation de prévention de résultats avec un petit article sur la Cour de cassation, avec l'article de la Cour de cassation du 21 juin 2006, etc. Les signalements signalés dans le registre, la copie de ces signalements, et d'expliquer en tant que DRH, je me dois de parler et de mettre mes agents en sécurité physique et psychologique en se rendant sur le lieu de travail. Elle parle d'un climat délétère, elle explique, en tout cas moi j'explique, que je veux qu'on aille jusqu'au bout de la procédure pour essayer de comprendre et protéger les agents en question. Harcèlement par harcèlement, en tout cas des agents qui viennent voir une DRH plusieurs fois par semaine, qui se sentent mal et qui pleurent dans son bureau, ce n'est pas à prendre à la légère ! Le 8 septembre on a alerté, on alerte depuis le mois de juillet, on a fini par alerter avec tous les comptes rendus de signalement le 8 septembre. Et le 9 vous avez diligenté le courriel au CIG, ce qui est très bien parce que du coup un audit a été établi. Mais il ne faut pas dire que c'est juste un problème de rapports et de gens qui ne s'entendent pas au travail. Ce sont des gens qui ne se sentaient pas bien pour aller travailler tous les jours et ça, ça s'appelle le mal-être au travail. Hormis le fait que ça ne s'appelle pas du harcèlement, quand bien même on voudrait l'appeler le harcèlement, je vous rappelle que maintenant, le harcèlement ne sont pas des faits qui doivent forcément durer longtemps, puisqu'il y a quelque chose de nouveau qui vient d'arriver dans la loi. Une seule fois, on peut harceler méchamment, ça marche aussi. Des mois et des mois de harcèlement ne sont plus nécessaires pour déclarer s'il y a du harcèlement au travail ou pas, et je n'irais pas jusqu'à essayer de faire une analyse sur l'audit qui a été fait et des agents qu'on a reçus. En tout cas il y a eu un vrai mal-être, votre DRH a fait ce qu'elle a pu pour vous le faire les remonter, il y a eu cet audit avec ce compte rendu, des décisions ont été prises sur ce sujet et on peut passer à autre chose. Il n'empêche qu'il faut arrêter de dire que tout va bien parce que non. Il y a du mal-être au travail encore aujourd'hui avec des agents, et je pense qu'il y a un vrai sujet de management dans cette commune et comment on traite les gens, comment on les laisse travailler au quotidien sans avoir à les suivre ou à surveiller leur travail constamment, parce que ça aussi, c'est du harcèlement.

#### **Monsieur le Maire**

Je vais me permettre surtout d'ajouter deux points très importants. Plusieurs agents ont demandé la protection fonctionnelle contre des élus. Trois, ce n'est pas négligeable, ce n'est pas un hasard, à savoir aussi que le CIG a rendu ses conclusions dans son rapport. Vous parlez de harcèlement, ce n'est pas du tout les conclusions du rapport. L'agent concerné n'a même pas eu un avertissement mais une demande de coaching parce qu'il est « brut de décoffrage ». Ce sont les conclusions du rapport d'une enquête officielle. L'agent prévenu est venu rappeler ses prérogatives, parfois des personnes sont un peu brusques, on peut ou ne pas travailler avec. Pascal, est-ce que tu peux rappeler ce qui s'est passé entre l'agent et le conseiller en prévention ?

#### **Monsieur Pascal GILLES**

Lors de la réunion, il a été rappelé que – c'est factuel, je ne prends pas parti – je suis juste venu écouter, ceux qui étaient sur place l'ont entendu aussi, il a été formellement reconnu que le rapporteur avait remarqué qu'il y avait énormément de rumeurs. Il a noté aussi que c'était surtout une incompatibilité d'humeur entre agents mais qu'il n'y avait pas de signes qui pourraient caractériser de manière concrète le harcèlement. C'est le rapport qu'il nous a fait en sa présence.

#### **Madame Françoise POIRRIER**

On parle beaucoup au nom des agents, ça c'est très bien. Moi j'aimerais aussi relater le fait que, au service scolaire avec lequel je travaille et avec l'ensemble des services avec lesquels je travaille, il y en a beaucoup puisque c'est un poste très transversal, les agents en ont assez de toutes ces rumeurs, de tous ces faits relatés parfois complètement faux et mensongers. Que ce soit dans l'ensemble de la mairie ou que ce soit sur les réseaux sociaux, ils aimeraient bien travailler avec sérénité. Je tenais quand même à vous le dire et qu'on laisse les agents travailler tranquillement. Je les soutiens et je pense qu'il est temps de passer à autre chose.

#### **Monsieur Christophe MARGAT**

Oui je vais aller dans le même sens, c'est ce que j'allais dire. Ou on remue pendant les quatre prochaines années ce qui s'est passé, ou on essaie d'avancer et de protéger les agents. S'il y en a qui veulent régler leurs comptes, qu'ils continuent parce que, on ne va pas se voiler la face, une grande partie des gens qui



sont là veulent régler leurs comptes avec Monsieur le Maire, eh bien qu'ils le fassent ! Mais qu'ils le fassent sans se cacher derrière ça ! Ne profitez pas de ce sujet-là pour régler vos comptes.

#### **Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Moi je crois qu'on démarre un peu mal, là. Il ne faut pas lancer de faux procès. J'ai bien entendu que vous disiez tout à l'heure qu'il y a un malaise au niveau du personnel. Qu'après on appelle ça « souffrance au travail », « harcèlement » ou autre, il y a de toute manière un problème patent. L'idée n'est pas non plus de le minimiser, ce n'est pas de l'amplifier, de l'instrumentaliser, c'est de le régler. Et je pense qu'autour de la table, on a tous l'ambition de régler ce problème. Je voudrais simplement rappeler que déjà, en décembre 2020, nous avons demandé que soit réalisé un baromètre social. À l'époque, j'avais demandé – non pas par rapport à des problèmes de management – mais simplement parce qu'on sortait de deux périodes de Covid et on savait que ces périodes-là avaient eu des effets particulièrement néfastes sur les organisations du travail et sur les relations professionnelles. Il semblait important qu'on puisse avoir une photographie à l'instant T et de voir régulièrement comment les choses évoluaient pour pouvoir rétablir éventuellement les situations à risque ou des situations qui étaient susceptibles de se dégrader. Il faut arrêter de se renvoyer l'anathème en disant « moi je le sais, le CIG a dit ça » ou « moi j'imagine que le CIG a dit ça ». Je pense qu'il faut faire un diagnostic réel de la situation. Je réitère ma proposition de réaliser un baromètre social, il ne s'agit pas d'incriminer les uns ou les autres mais de regarder comment aujourd'hui chaque agent perçoit son travail, sa relation aux autres et à sa hiérarchie, comment il s'estime valorisé ou pas. Ensuite on peut définir un vrai plan de travail. On peut aider les managers, les accompagner dans leur rôle de management et au moins on pourra tirer la situation vers le haut sans vouloir l'instrumentaliser. Actons le principe qu'on peut organiser un baromètre social, on aura une photographie réelle de la situation et on pourra l'évaluer régulièrement.

#### **Monsieur Christophe MARGAT**

C'est exactement ce que j'ai proposé, je suis entièrement d'accord avec vous.

#### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

C'est très bien que la question soit prise au sérieux et j'ai une question. Par rapport à votre commission et à votre volonté d'améliorer les conditions de travail des agents, ça veut dire qu'à l'heure actuelle vous pouvez vous engager que dans six mois la situation de la mairie sera sereine, que les agents pourront travailler sereinement et qu'il n'y aura plus ces tensions ? Éventuellement des rumeurs comme vous dites, mais peut-être que ces rumeurs sont liées à des agents qui souffrent au travail et parfois, on a évoqué la souffrance au travail et le harcèlement mais c'est quelque chose qui est compliqué à prouver. Et c'est compliqué aussi à faire reconnaître dans le milieu du travail comme l'a dit Monsieur Rosconval, le mal-être, etc. Je pense qu'il faut quand même rappeler aujourd'hui que c'est grâce aux agents que notre mairie fonctionne. Si les agents ne sont pas sereins au travail, c'est très compliqué pour faire fonctionner les services. Il y a quand même, je le rappelle, certains services, certaines directions qui ont changé très régulièrement. On peut se poser la question. Je viens juste de l'apprendre, je vous remercie Madame Lenormand, ce n'est pas une bonne nouvelle que la DRH actuelle parte. Donc il y a des questions à se poser sur les agents et je pense qu'autour de cette table il faut quand même que l'on soit en capacité d'assurer que dans six mois grand maximum, la situation soit réglée. Avec le management qu'il y a à l'heure actuelle à la mairie, on va partir à la catastrophe. D'abord humainement, et en plus d'un point de vue des services qui sont avant tout, pour nos administrés. Il y a deux problématiques. La problématique humaine et aussi celle du fonctionnement même de la mairie.

#### **Monsieur le Maire**

C'est un indicateur qui ne sera pas forcément révélateur, mais l'année dernière, on a pris quelques dispositions avec notre DGS concernant les améliorations au niveau du travail, et récemment on a fait un appel pour le repas du personnel. Ce repas, c'est un moment où les agents se retrouvent et on a été complet en cinq jours. L'année dernière, quasiment 40 % de personnes ont voulu venir en plus et nous ont envoyé un signal fort et certains agents, même à moi, m'ont dit « on est conscients du travail qui est fait par l'équipe



actuelle et on est là pour vous et on sait que ça ne peut qu'aller dans le bon sens ». Je tiens à remercier les agents qui, s'ils écoutent actuellement, effectuent un travail remarquable pour la collectivité.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Madame Kérignard, vous avez demandé une « prise en charge dans les six mois ». Je vais être réaliste, ça ne tiendrait qu'à moi je le ferais en trois mois... Je veux dire, si je pouvais enlever la souffrance au travail, si j'avais une baguette magique pour le faire, je le ferais directement ! Je ne suis pas magicien, je pense que vous êtes lucide, il y a du travail à faire je ne dis pas le contraire, la souffrance au travail, elle existe, on ne peut pas la nier, je ne veux surtout pas la nier ! Je suis le premier à en parler, j'ai travaillé dedans pendant de nombreuses années, c'est très compliqué, très difficile et ce ne sont pas les médecins du travail qui nous contrediront là-dessus...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce qui est important c'est qu'il y ait une démarche.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Mais je suis en train de vous la proposer !

[Inaudible]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce qu'il faut, c'est mettre les actions en place§

**Monsieur Christophe MARGAT**

On sera tous là.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Dans le prolongement de ce que je disais tout à l'heure, je vous propose la création d'une commission ponctuelle qui s'approprie cette question. On voit, pour chaque groupe, qui en est partie prenante. La représentation à la proportionnelle ou autres, ce n'est pas fondamental, l'idée c'est de faire en sorte que tous les groupes soient représentés et qu'on puisse avancer de concert pour régler la situation. Maintenant ce qui est important pour les agents, ce n'est pas forcément que la situation soit réglée dans six mois, parce que, quand on gère un groupe d'une telle ampleur, c'est difficile de régler les situations en six mois, mais c'est au moins, de donner des signes qu'il y a une volonté aujourd'hui de sortir par le haut de cette situation.

**Monsieur le Maire**

J'ajouterais même qu'il est prévu un ensemble de séminaires pour les agents et les élus à partir de 2023.

[Inaudible]

Pour ce soir, on a trois délibérations sur table à ajouter à l'ordre du jour. La première, suite au référé de Madame Bérengère Voillot concernant le retrait des délégations qui me sont accordées ; la deuxième concernant la désignation d'un représentant de la ville pour une procédure juridique ; la troisième, une délibération concernant le recensement dont les informations nous ont été communiqués tardivement. On a aussi le procès-verbal du Conseil Municipal qui vous a été communiqué tardivement, j'en suis désolé. Normalement, il vous est envoyé par courriel par les services de la ville.

**Pour la première délibération**, l'échange avec les services permet de mettre en évidence les conséquences que pourrait avoir sur la ville le retrait de mes délégations de compétence. En effet les travaux dans les écoles pour nos enfants ou la mise en sécurité sur la voie publique pourraient être bloqués et nous serions obligés de revenir en Conseil Municipal en urgence pour des décisions simples. Quelques exemples : pour louer un chalet, il faut une délibération ; pour acheter un stylo, il faut une délibération ; pour acheter en urgence du matériel pour les écoles, il faut des délibérations ; pour installer un échafaudage sur la voie publique il faudrait une délibération ; pour les contrôles de contrats d'assurance et toucher les indemnités il faudrait une délibération ; pour la mise à disposition de logements en urgence, il faudrait une délibération ; pour une démolition en urgence suite à un effondrement, par exemple actuellement on a dû intervenir sur un péril rue Paul-Doumer, on s'est substitué au propriétaire sur un diagnostic parce qu'il ne voulait pas le faire, on ne pourrait pas engager des travaux. C'est quand même assez grave. Il faut aussi noter, c'est la réalité, j'ai demandé un petit diagnostic au service, ils estiment, en dehors du ralentissement

global de la collectivité et de la gravité de ce qui pourrait avoir lieu, qu'il faudrait 3 agents supplémentaires, soit environ 150 000 € par an, soit environ presque un point d'augmentation d'impôts. Je vais me permettre de lire la délibération, si vous avez des questions, Cyrille Emery, qui est le directeur des affaires juridiques, viendra à ma gauche pour détailler les risques, et je pense que dans le cadre d'une assemblée délibérante constituée de personnes de bon sens, on arrivera à éviter de paralyser la situation de la ville.

Notre collègue Bérengère Voillot et un certain nombre de membres du conseil municipal, ont pris l'initiative de saisir le tribunal administratif de Versailles d'un recours pour excès de pouvoir et d'une requête en référé en suspension contre la décision de rejet implicite que j'ai proposée le 20 novembre à leur demande du 19 octobre à l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire du Conseil. Une délibération abrogeant la délégation de compétences dont je bénéficie pour une durée de mon mandat, et la remplaçant par une délégation beaucoup plus restrictive, pour ne pas dire inexistante. À ma demande, les services ont effectué une brève étude des conséquences concrètes de cette délibération, si elle devait être adoptée. Actuellement, sur le fondement de la délégation qui m'est accordée, je signe environ 250 décisions par an, tandis que le nombre de délibérations est d'environ 60. Par ailleurs, des centaines de décisions d'achat sont prises chaque année pour de faibles montants. L'adoption de la délibération telle que les requérants le souhaitent amènerait le Conseil Municipal à statuer sur plus de 300 délibérations par an, décisions plus délibérations actuelles, de plus des centaines de décisions d'achat prises chaque année pour de faibles montants, médicaments, petit matériel de chantier, fournitures de bureau ponctuelles, devront toutes passer en Conseil Municipal, augmentant l'ordre du jour du conseil municipal de plusieurs centaines de délibérations, chaque année, pour quelques crayons, agrafeuses, petit matériel de chantier. Les décisions de réparations de véhicules sinistrés en liaison avec notre assureur devront aussi passer en Conseil Municipal. Ceci nécessiterait l'embauche de 3 agents supplémentaires au service des assemblées dépendant de la direction des affaires juridiques, coût : environ 150 000 € par an, et l'organisation de commissions permanentes sur une journée entière pour chaque commission voire plus. Les séances du Conseil Municipal seraient mensuelles, voire tous les 15 jours, y compris en été. Elles devraient avoir lieu en journée et prévues pour se dérouler sur une journée entière. Chaque membre d'une commission permanente devrait ainsi prévoir une présence en mairie de 12 jours pour les séances du conseil et 12 jours pour les commissions permanentes, soit un minimum de 24 jours par an. Le fonctionnement quotidien des services s'en trouverait fortement perturbé, toutes les délibérations, des dossiers assortis de délai pourraient être affectés par le retard. Les délégations des adjoints et des conseillers devront être redéfinies, puisque le maire ne peut déléguer aux membres du conseil municipal plus de compétences qu'il en a lui-même reçues du Conseil. Cela signifie que certains délégataires vont se retrouver avec des délégations inexistantes ou sans délégation. Il en résulte ainsi que les adjoints et conseillers, se retrouvant sans délégation, perdraient l'indemnité afférente. Ces conséquences n'ont sans doute pas été mesurées par les requérants, qui n'ont envisagé que l'aspect politique de leur démarche, c'est leur droit. Mais c'est aussi mon devoir de leur rappeler les conséquences administratives de l'action qu'ils mènent, et cette action n'est pas favorable aux Triellois. C'est pourquoi je vous propose une délibération pour décider, si vous souhaitez, ou non l'inscription de la délibération, que souhaite Madame Voillot à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et je vais demander à Cyrille de venir à mes côtés pour apporter quelques points de précision.

### **Madame Bérengère VOILLOT**

Je pense qu'il faut recadrer le sujet. Le Conseil Municipal a accordé à monsieur le Maire, lors de son investiture le 3 juillet 2020, 29 compétences qui sont listées de façon réglementaire et dont la plupart devaient être limitées soit aux montants, soit dans le domaine, ce qui n'a pas été fait. Une partie des décisions qui ont été prises par Monsieur le Maire, à partir de ces compétences déléguées ne sont pas régulières. Le Maire est chargé par le Conseil Municipal de faire part de ses décisions à chaque séance. Et nous nous sommes aperçus que le relevé des décisions du Maire était de plus en plus succinct. Au mois de juin dernier, par exemple, des décisions n'étaient pas complètes en montants et ne mentionnaient pas l'intégralité de la décision du maire, notamment sur quantité des avenants qui avait été faits au marché [Inaudible], ni le montant ni l'origine de l'avenant n'avaient été indiqués. Ça peut paraître anecdotique, mais c'est quand même révélateur d'une façon de gérer qui est un peu autocratique et un peu trop à notre



égard. Nous avons souhaité, en effet, retirer la délibération du 3 juillet 2020, c'est-à-dire retirer au Maire des délégations qui avait été données par le Conseil Municipal et reprendre une délibération lui donnant un peu moins. Cela n'empêche absolument pas le Maire de faire des bons de commande, puisque cette compétence lui a été donnée par le Conseil Municipal, mais dépend du vote du budget, des compétences des délégations et de ses compétences générales. Donc, quand il voudra acheter des fournitures, il pourra le faire si les crédits sont prévus au budget et si le marché a été passé préalablement. Il y aura peut-être plus de travail, c'est vrai, pour les services. Ceci étant, la deuxième délibération peut être amendée, et on peut éventuellement faire un petit effort pour permettre au Maire de garder quelques libertés.

Ce n'est pas ma demande, c'est la demande de 18 personnes, 18 conseillers municipaux sur 33, ce qui est quand même un peu plus sérieux que la demande de Madame Voillot. Cette demande que je viens d'expliquer, nous l'avons faite dans les règles. Le Code général des Communes nous permet de le faire. Il faut se dire aussi que c'est quand même assez encadré. On ne le fait pas pour le plaisir, on ne le fait pas pour des raisons politiques, on doit le faire pour les raisons de gestion que nous avons avancées. La demande étant faite, c'est une obligation légale, Monsieur le Maire se doit d'appliquer ce qui est prévu par la loi et d'organiser une séance du Conseil Municipal et d'y inscrire les deux délibérations puisqu'elles sont portées par plus du tiers des conseillers municipaux. Cette demande ayant été faite le 19 octobre et reçue en mairie de 21, nous avons l'espoir que le délai de 30 jours serait respecté et que Monsieur le Maire nous ferait une réunion du conseil municipal à la fin du mois de novembre. Il y a eu un silence. Malgré une relance de notre part, nous n'avons eu aucune réponse de Monsieur le Maire. Au bout du délai de 30 jours, nous avons décidé d'un référé en suspension qui permettait de demander à Monsieur le Maire une certaine attention sur notre demande. Je suis ravie de voir que le succès est au rendez-vous. On nous demande aujourd'hui dans l'ordre du jour une délibération qui concerne une obligation légale. Ce qui est quand même étonnant puisque le Conseil Municipal n'a pas la compétence pour juger de la pertinence d'une obligation légale. Ceci étant, si Monsieur le Maire souhaite que nous votions, nous voterons tout en sachant que Monsieur le Préfet trouvera ça peut-être étonnant.

**Monsieur le Maire**

[Affichage de la demande]

On va répondre étape par étape, et répondre dans l'ordre.

**Monsieur Christophe MARGAT**

J'aimerais juste poser une question complémentaire. Bérengère je voudrais un complément d'information. Je te cite, tu parles d'un « exemple anecdotique pour en arriver là ». J'ai du mal à comprendre comment tu peux arriver à cette situation-là en ne prenant qu'un exemple anecdotique.

**Madame Bérengère VOILLOT**

C'est un exemple que je donnais. Mais on en a eu quand même beaucoup plus. On a eu des marchés dont on n'a pas vu le dossier, on a vu des projets qui étaient...

**Monsieur Christophe MARGAT**

Lesquels ?

**Madame Bérengère VOILLOT**

Par exemple le marché de la maison de la petite enfance, le marché de la maison de maître, le projet Îlot du théâtre...

**Monsieur Christophe MARGAT**

C'est en commission, non ?

**Monsieur le Maire**

Je vais me permettre de répondre là-dessus...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Une équipe doit être relativement au courant des modifications qui sont apportées aux projets.

**Monsieur le Maire**



À l'heure actuelle, aucune modification n'a été validée sur le projet, rien n'a été signé sur la maison de la petite enfance. Une commission d'appel d'offre se réunit à partir de 2 000 000 €. Une commission d'appel d'offre est encore venue vendredi pour des montants supérieurs à 2 000 000 €. Pour les montants inférieurs à 2 000 000 € c'est ce qu'on appelle, je pense au contrôle de Cyrille, un marché à procédure adaptée, et il n'y a pas de nécessité de faire une commission vu que les montants sont inférieurs au seuil, c'est le rapport d'analyse des offres, qui m'a été demandé d'ailleurs par monsieur Arzel. Vous avez pu le consulter Monsieur Arzel ? Est-ce que vous avez pu consulter le marché sur le terrassement et excavation ?  
[Réponse inaudible].

Oui, mais c'est votre réponse qui est intéressante. Vous l'avez demandé, on vous l'a transmis... Donc je suis très surpris qu'une conseillère municipale, à l'époque de la majorité, n'arrive pas à récupérer les informations... [...] Qu'est-ce que vous allez avoir comme problématiques au niveau de la ville par rapport aux marchés ?

#### *Suspension de séance*

#### **Monsieur Cyrille EMERY**

Je précise que j'ai le droit d'intervenir à la demande du Maire. C'est vous qui n'avez pas le droit d'intervenir par contre. Le public n'a pas le droit d'intervenir pendant la séance du conseil municipal. Le maire m'a demandé de vous apporter un élément factuel de réflexion juridique, c'est-à-dire qui ressort de ma compétence, sur les conséquences que pourrait avoir une telle délibération sur la passation des contrats et marchés de la ville. D'abord, il faut que je vous rappelle une chose, c'est qu'il y a trois conditions pour passer un marché public. Il faut respecter des règles budgétaires que Madame Voillot a rappelées, c'est-à-dire qu'il faut que les crédits soient inscrits au budget, ça c'est le premier point mais ce n'est pas le seul. Il y a un deuxième point qui concerne les règles de compétence, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit l'autorité compétente pour passer le marché qui le passe et ça peut dépendre des règles de seuil, parce qu'au-dessus des seuils c'est la commission d'appel d'offres qui attribue le marché. À partir du moment où elle l'a attribué, le Maire n'a que le rôle de le signer, et c'est la commission d'appel d'offres qui fait ce travail au-dessus des seuils. Et puis, il y a une troisième règle, qui est celle qui concerne les achats en général. Il y a une chose qu'il faut que vous ayez en tête, c'est que tout achat est un marché. Il est formel ou pas, il est écrit ou pas, parce qu'on peut – la jurisprudence l'admet – passer un contrat verbal bien qu'elle ne l'admette que rarement, mais ce n'est pas impossible. Un marché peut résulter d'une commande passée par téléphone et confirmée par écrit, un marché peut résulter d'un simple devis qui va être confirmé par fax ou par courriel par l'acheteur à l'intérieur de la mairie. Et la conséquence de ça, c'est que quand on supprime au Maire la possibilité de passer la totalité des marchés – parce qu'en fait c'est ça qui résulte du projet de délibération tel que j'ai pu le lire – on oblige le Conseil Municipal à statuer sur la totalité des achats, de la totalité de la ville. C'est une conséquence sur laquelle je tiens à attirer votre attention, parce qu'il y a probablement entre 500 et 1 000 décisions d'achat par an, ce qui impliquerait, si on va jusqu'au bout du raisonnement, de passer 500 à 1 000 délibérations de plus par an alors qu'actuellement on en passe 60 par an et avec déjà pas mal de difficultés compte tenu du temps qu'elles prennent à être adoptées et du temps que ça prend pour les services de les préparer.

Je pense qu'il faudrait arriver à trouver un seuil médian sur lequel vous pourriez vous mettre d'accord qui nous permettrait de travailler et qui permettrait à la ville de ne pas être totalement bloquée.

#### *Reprise de la séance*

#### **Monsieur le Maire**

Deuxième point important qui a été supprimé dans la délégation de compétences [affichage], Cyrille a détaillé le point numéro 4 qui a été supprimé dans la proposition rédigée par Madame Voillot et consorts, [lecture du point n°4], il a détaillé précisément les risques pour l'ensemble des Triellois. Deuxième point [lecture du point n°5], c'est-à-dire, Cyrille arrêtez-moi si je me trompe, que pour toutes les décisions que l'on prend pour accorder une salle à une association ou un chalet pour le marché de Noël, il faudrait donc faire une délibération. Vous savez tous très bien le nombre de chalets que l'on possède sur Triel, je vous



laisse réfléchir sur ce que ça pourrait engendrer. De même, on va aller un peu plus loin, quelqu'un veut mettre un échafaudage. Vous m'avez supprimé aussi le droit d'occupation du domaine public, donc de pouvoir décider du droit d'occupation du domaine public sur lesquels on positionne ces échafaudages. Donc tous les Triellois qui vont vouloir mettre un échafaudage sur la rue devront passer en délibération au Conseil Municipal. Il y a quand même un ensemble de choses dans cette délibération qui vont bloquer la ville et la paralyser d'une manière importante. Il est de mon devoir, en tant que Triellois qui aime sa ville, d'alerter sur les conséquences graves pour le fonctionnement de la mairie, et je pèse mes mots. Un point important qui a été supprimé aussi, c'est la capacité de démolir. Je vais prendre un exemple simple. Nous sommes dans la saison des tempêtes. Une cheminée qui s'effondrerait ou en passe de s'effondrer sur la voie publique, je ne pourrais pas la faire démolir. Parce qu'il faudrait que je rédige un arrêté de démolition et je ne pourrais pas le signer ; s'il y a des travaux urgents à réaliser dans les écoles, etc., je ne pourrais pas non plus les réaliser.

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je vous rappelle qu'il y a le pouvoir de police du Maire, ne vous inquiétez pas s'il y a une cheminée qui est en train de s'effondrer, vous avez ce pouvoir Monsieur le Maire. Mais s'il y a 18 élus, aussi bien de la majorité que de la minorité, qui ont décidé de mener une action commune, ce n'est peut-être pas nécessaire de détailler ces 29 délégations que vous avez obtenues le 3 juillet 2020. Je reviens sur le 3 juillet 2020, puisque Madame Voillot a commencé par cet événement fondateur, vous avez été élu Maire de Triel, on a tous voté autour de cette table, je dis bien tous, le fait que vous ayez un maximum de délégations. Parce qu'on vous faisait confiance, on s'est dit qu'en tant que Maire de Triel, autant lui donner les moyens de pouvoir gouverner. Je vous avais rappelé – parce que j'étais intervenue – qu'il fallait rester modeste. Nous sommes 33 élus, on avait été élus quand même avec moins de 50 % des voix. Vous aviez d'ailleurs rappelé le 28 juin que vous alliez travailler en harmonie avec les élus de la majorité comme de la minorité pour qu'on soit vraiment représentatifs des Triellois. Nous faisons le même constat. Si une partie de votre majorité fait le constat qu'il y a des dérives par rapport à vos délégations, et que nous, nous observons – ça fait deux ans et demi que l'on est à cette table, à différents conseils municipaux – nous signalons le manque de transparence, si on prend les décisions sans avoir les montants, nous sommes très inquiets sur la manière de gérer les finances de notre ville. Je rappelle aussi que ce n'est absolument pas pour remettre en cause votre rôle de Maire. C'est pour que le Conseil Municipal puisse fonctionner normalement, de manière sereine et de manière plurielle. C'est d'ailleurs la chose que j'avais déclarée au mois de mai, c'est peut-être un vœu pieux d'avoir un Conseil Municipal pluriel qui puisse fonctionner dorénavant. Vous pouvez rentrer dans tous les détails de toutes les délégations, je pense que le problème premier c'est de vous poser la question pourquoi des élus de la majorité et les élus de la minorité mènent cette action au vu de certaines dérives concernant l'application des règles. Je ne vais pas revenir là-dessus, parce qu'il y a le principe de confidentialité, mais quand je vois comment fonctionnent certaines commissions, que le règlement n'est pas respecté et quand je vois certains choix, j'ai quand même des doutes et pas plus tard que vendredi.

### **Monsieur Christophe MARGAT**

Excusez-moi vendredi je n'étais pas là, mais si on en parle on lance un pavé dans la mare. De quoi parlez-vous ?

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je parle de la commission d'appel d'offres. Je ne rentrerai pas dans les détails pour des raisons confidentielles, comme l'a rappelé le directeur des services juridiques, mais je suis étonnée parfois par certaines sommes importantes, que le marché soit sur 15 jours, qu'il y ait une entreprise avec des choses qui me paraissent aussi très suspectes et qu'on vote pour cette entreprise. Donc je me pose des questions. Et pourtant je suis simple élue de la minorité, j'ai très peu d'informations.

### **Monsieur le Maire**

Je voudrais juste demander une chose : qu'est-ce que j'ai fait de mal ?... Au niveau gestion de la ville, je demande à la majorité...



**Madame Amandine BENOIST**

On va plutôt te dire ce que tu as fait de bien...

**Monsieur le Maire**

Donnez-moi des exemples réels. À part quelques décisions anecdotiques au mois de juin comme l'a dit Madame Voillot, est-ce que quelqu'un peut me dire quelles erreurs de gestion ont été commises ? J'attends des exemples.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

La question est-elle sérieuse ? Moi je suis représentante de la minorité et je peux vous répondre aussi directement que possible. Qu'est-ce que vous avez fait ? Manque de transparence ; manque d'informations ; irrespect total de la minorité ; irrespect de nos rôles d'élus... Vous en voulez encore ou je m'arrête là ? Très sincèrement c'est juste inacceptable.

[Inaudible]

Je vous demande d'agir en tant que Maire et ce que vous représentez parce que je suis une élue et c'est en tant que telle que vous devez me considérer. Je ramène la balle au bon endroit. Et soyez là-dessus un peu professionnel, si je puis me permettre.

**Monsieur Christophe MARGAT**

On est dans un tribunal ou dans un Conseil Municipal ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

On est dans un Conseil Municipal et Monsieur le Maire nous pose la question. On répond.

[Inaudible] Pose-toi les bonnes questions Christophe. Il faut arrêter de penser que nous sommes des personnes qui veulent du mal, qui ne sont là que pour attaquer. Ce n'est pas le but du jeu. Donc je laisse la parole...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

J'ai beaucoup aimé l'introduction du débat de ce conseil. Il y a une volonté..., mais assez rapidement, ça dévie. On revient sur vos vieux travers. Typiquement, Madame Voillot l'a dit tout à l'heure, on ne devrait pas être en train de débattre de cette rédaction, on devrait être en train de débattre de la proposition de délibération qui vous a été communiquée. Je suis consterné qu'un juriste puisse venir à la table pour nous rappeler notre droit et se mettre, de fait, hors-la-loi parce que là, ce n'est pas cette délibération qu'il fallait mettre à l'ordre du jour mais celle qui vous a été proposée. Je n'ai même pas envie de rentrer dans ce débat, il est inutile. Mettez à l'ordre du jour la délibération qui vous a été communiquée par 18 élus. En plus vous ne respectez même pas les délais tels qu'ils sont fixés par la loi, vous êtes hors-la-loi. Vous êtes en train de détourner la loi à votre profit, c'est maladroit de votre part !

**Monsieur le Maire**

Cette délibération est symbolique.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Monsieur, moi je ne fais pas dans le symbole. La loi, c'est la loi et on la respecte. Vous n'êtes pas au-dessus de la loi. J'ai bien noté qu'à plusieurs reprises, vous vous êtes mis au-dessus de la loi et ça ne vous pose aucun problème. Aujourd'hui on devrait adopter le procès-verbal de la séance précédente, il n'est même pas à l'ordre du jour. Il n'existe même pas d'ordre du jour à ce Conseil Municipal. On est carrément en dehors du respect de la loi, à tous points de vue, depuis tout à l'heure. Et là, typiquement, cette proposition de délibération n'a rien à faire sur la table. La seule délibération qui doit être sur la table, c'est la proposition de délibération qui a été faite et je pense qu'il faut qu'on arrête le débat maintenant, qui est complètement inutile et qui n'aboutira pas de toutes manières et il faut qu'on vote cette proposition de délibération et on en reste là. Ou alors, vous nous mettez sur table la délibération qui vous a été communiquée par les 18 élus, et on vote, ou pas, sur cette délibération. Ce n'est pas la peine de discuter inutilement et de se victimiser.

**Madame Bérengère VOILLOT**





Je vous rappelle que vous n'êtes pas le seul Maire dans cette situation fâcheuse, il y en a beaucoup en France et il y en a eu au mandat précédent dans deux villes voisines. Et ce n'est pas pour cela que les municipalités ont explosé.

**Madame Amandine BENOIST**

Tu nous demandes ce que tu n'as pas fait de bien, je trouve que tu as beaucoup décidé tout seul en fait. Et moi, ça ne me convient pas aujourd'hui. Aussi bien pour les chalets, les containers, arracher les buissons, beaucoup de choses. Du coup, on l'apprenait après et on s'est retrouvés face à des associations ou des questionnements d'administrés et on ne savait pas forcément y répondre. Tu avais un fonctionnement qui n'était pas bon, je t'en avais parlé déjà en 2021, je t'avais dit que peut-être ce serait bien de nous recevoir chacun, les uns après les autres, savoir où on allait, comment travailler, faire un petit bilan, ça pas été fait. Je trouve ça dommage d'en arriver là, mais en même temps aujourd'hui on discute pour de vrai et pour moi c'est ça la vraie politique, et ça fait avancer la ville.

**Madame Fabienne TANTI**

Moi je voulais dire que je travaille avec Monsieur le Maire en direct. Quand j'ai une question à lui poser, je lui envoie un courriel et j'ai une réponse immédiate. C'est oui, ou c'est non. Si vous avez quelque chose à lui demander, vous lui envoyez un courriel, en général il est assez tranché et c'est systématique.

**Madame Amandine BENOIST**

En fait on parle d'équipe, là. Pas de relation bilatérale.

**Monsieur Pascal GILLES**

Je vais rejoindre aussi Christophe. On sait toujours dire ce qui ne va pas, mais il faut aussi évoquer les bonnes choses qui ont été faites. Après, je fais confiance à mes collaborateurs, tout le monde a eu une délégation qui lui correspond, je ne donnerai pas d'avis sur mes collaborateurs et leurs délégations, mais concernant la mienne, on a eu des désaccords, je viens directement le voir, on échange, mais à chaque fois qu'il y a eu une décision prise concernant ma délégation, elle a toujours été faite de concert.

**Monsieur le Maire**

Chaque conseiller municipal qui a une délégation de signature travaille librement. Je fais entièrement confiance, on n'impose pas des décisions sauf quand il y a des erreurs ou quand je peux constater quelque chose qui peut manquer de bon sens. Mais la plupart du temps, comme l'ont dit Fabienne et Pascal, ils ont une délégation qu'ils prennent en main, ils me rapportent ce qu'ils ont fait, je ne suis pas au courant de la totalité des projets de chaque conseiller municipal, et c'est pour ça qu'on a proposé, en début de séance, la mise en place pour plus de clarté, de groupes de travail.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je vous répète encore une fois que la mise à l'ordre du jour de ses deux délibérations est une obligation légale et que, en principe, on n'a pas à se prononcer dessus.

**Monsieur Cyrille ARZEL**

J'ai bien retenu ce qu'a dit Bérengère Voillot, les délibérations telles qu'elles étaient proposées restreignent beaucoup trop et nous obligeraient à beaucoup de travail. J'ai bien entendu qu'effectivement, on est tout à fait ouverts à reprendre pour permettre un fonctionnement normal des services avec moins de travail des agents et d'autres choses.

**Monsieur le Maire**

On va pouvoir passer au vote de la délibération qui a été proposée sur table. Je propose à bulletin secret. Est-ce qu'un tiers des gens est d'accord pour voter à bulletin secret ? Adopté pour le vote à bulletin secret.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Monsieur le Maire, si le Conseil Municipal vote contre, de toute façon vous êtes obligé de la mettre, c'est illégal...

**Monsieur le Maire**





Il y aura un référé qui arrivera dans tous les cas le 9 décembre.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Est-ce que vous devrez la mettre de toute façon ?

**Monsieur le Maire**

À partir du 9 décembre on sera fixés.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Moi je m'abstiens, du coup...

**Madame Bérengère Voillot**

Dans ce cas-là on va voter cette délibération. Le fait de ne pas prendre part au vote est assimilé à une abstention donc ce n'est pas compté. C'est assimilé à une abstention donc il faut bien prendre ça en compte.

**Monsieur le Maire**

On vote pour voter contre cette délibération.

[vote]

18 à 15.

**Madame Bérengère Voillot**

14 contre, 19 pour, aucune abstention.

**Monsieur le Maire**

On va passer au deuxième point en délibération. C'est pour la fixation de la rémunération des agents recenseurs et des agents coordonnateurs pour le recensement de la population. Considérant que la commune procédera, en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques INC, à l'enquête de recensement de sa population en janvier et février 2023, considérant que les agents recenseurs en charge de la collecte sont recrutés et rémunérés par la commune, que ces agents, au nombre de 3, seront encadrés au plus par 2 coordonnateurs qui interviendront en amont des opérations dans le cadre de la préparation de la collecte et pendant toute la durée de l'enquête. Considérant que la charge de travail et l'étendue géographique à couvrir, la grande disponibilité requise et les difficultés inhérentes à l'enquête justifie que soit fixée une rémunération juste et équitable des agents. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré, décide de la rémunération, article 1, des agents recenseurs intervenants au nombre de 4 des opérations de recensement de la population pour l'année 2023 à une part forfaitaire de 360 € brut pour la participation à la semaine de reconnaissance préalable de l'enquête, 2 € brut par foyer effectivement enquêté par chaque agent recenseur, une part de dotation de 2 235 € versés par l'INC [Inaudible]

au prorata des foyers effectivement enquêtés. Fixé à la rémunération de l'agent coordonnateur en charge de la préparation de l'enquête à 350 € brut, fixe la rémunération de l'agent coordonnateur en charge notamment du suivi de l'enquête de la transmission des résultats à l'INC et la supervision des agents recenseurs pendant la collecte à 600 € brut. Dire que les sommes ci-dessus énoncées sont inscrites au budget.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette délibération ? Qui, je vous l'accorde, arrive sur table parce que les montants nous ont été communiqués trop tard.

C'est une délibération classique obligatoire. Des questions ? [Inaudible]

On passe une annonce et ensuite ce sont les Triellois qui vont faire le recensement. On va pouvoir procéder à la mise aux voix. Qui s'abstient ?

**Monsieur Cyrille ARZEL**

Est-ce qu'on est bien au SMIC horaire pour les agents ?

**Monsieur le Maire**

C'est l'INC qui communique le montant de la rémunération, c'est forfaitaire. Après ils ont calculé des tarifs spécifiques.



**Monsieur Cyrille ARZEL**

Ça me semble léger, parce qu'on est 600 € brut, ça me semble vraiment peu pour l'agent coordonnateur.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Après, ils ont des secteurs à effectuer...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Après c'est par foyer. C'est en fonction du nombre de foyers que vous faites.

**Monsieur Cyrille ARZEL**

Je ne sais pas combien peut gagner l'agent, mais ça me semble très peu...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Il y a la base forfaitaire, après je crois que c'est 2 € par foyer. Et comme vous avez un secteur, généralement... Si, s'ils le font c'est que c'est intéressant, généralement ils le refont après.

**Monsieur le Maire**

Je propose la mise aux voix ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**3<sup>e</sup> délibération sur table** On passera à la délibération au prochain conseil pour éviter un débat. Maintenant on peut repasser sur l'ordre du jour qui a été communiqué comme on peut le voir là [il s'affiche]. **En urbanisme et aménagement 1) Incorporation de la parcelle non bâtie cadastrée section [...] de la commune.** Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

**Monsieur Marc FONTAINE 1.32.23**

On n'a pas reçu le PV.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas le PV. Il y a eu des retards dans la rédaction du dernier PV, il a dû être envoyé ce soir par courriel. Cela ne change rien, il sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

Quelqu'un a-t-il des questions sur la première délibération en urbanisme et aménagement ? On a pouvoir procéder à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**2) Rétrocession par la SAFER [...] et B980.** Est-ce qu'il y a des questions concernant cette rétrocession par la SAFER ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Juste une remarque, parce que c'est une modification, vous l'aviez expliqué par rapport à la surface. Nous nous sommes abstenus la dernière fois parce que pour nous ce n'est pas une priorité, nous faisons attention aux finances, nous allons nous abstenir aussi cette fois-ci.

**Monsieur le Maire**

Le groupe VET s'abstient. Qui est contre ? Adopté à la majorité.

**3) Cession d'une emprise de terrain au profit de monsieur Cédric Beurain.** C'est une petite parcelle de 32 m<sup>2</sup> qui ne sert strictement à rien et dont le propriétaire pourrait nous demander d'aller l'entretenir. Est-ce qu'il y a eu des questions concernant cette parcelle que le propriétaire souhaite récupérer ? Ça a été vu en commission.

**Madame Amandine BENOIST**

Je voudrais savoir comment a été fixé le prix de 2 000 € ?

**Monsieur le Maire**

?

**Madame Amandine BENOIST**

Pas d'évaluation des domaines ?

**Monsieur le Maire**



En dessous d'un certain montant ils ne se déplacent pas. En dessous de 180 000 €, là on est à 2 000 € pour 32 m<sup>2</sup>...

[Inaudible]

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je sais qu'on a une personne qui est agent immobilier ici, je voudrais savoir si à son avis c'est le juste prix ?

[Inaudible]

**Madame Christel DIDIERJEAN**

Ça me semble tout à fait correct. 32 m<sup>2</sup> ce n'est rien.

**Monsieur le Maire**

C'est devant chez lui, une parcelle en longueur. On va pouvoir passer à la mise aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Valérie Duval, Valérie Lenormand, Catherine Evano, Amandine Benoist, Pamela Buquet-Maire, Marc Fontaine et Bérengère Voillot. Adopté à la majorité.

**4) Versement d'une surcharge foncière au profit de la société immobilière I3F (programme les Raimonds).** Ça avait déjà été exposé lors du contrat de la mixité sociale, de mémoire, ça permet aux promoteurs de financer le projet situé sur la zone de la pépinière, de manière avoir moins de logement, on a déjà une subvention du département à hauteur de quasiment 500 000 € voire plus, je ne sais plus exactement, je tiens à remercier les services du département pour leur efficacité et leur bienveillance à notre égard. Est-ce qu'il y a des questions concernant le versement d'une surcharge foncière qui vient forcément en déduction des pénalités au niveau de SRU ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

J'avais plusieurs questions sur le règlement. Dans le cadre de la première désignation article 2, on voit bien qu'il y a un délai de trois mois pour déposer le dossier de la mairie. Je ne vois pas apparaître de voies de recours... En supposant que le dossier soit refusé, comment ça se passe ? Et l'autre point c'était sur les attributions suivantes : au-delà du délai de franchise, ce qui est dit, il y aura une remise du logement au bailleur. Pour quelle durée ? Est-ce que c'est définitif ? C'est surprenant parce que vous signez un accord sur la base de quarante ans. Il suffit qu'il y ait un bug à un moment donné de la part de la mairie, on n'est pas à l'abri de ce genre de choses, et cela veut dire que le bien est remis au bailleur...?

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas le bien qui est remis au bailleur. Dans tous les cas le bien appartient au bailleur.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Oui, le bien appartient au bailleur, c'est le droit de réservation qui est...

**Monsieur le Maire**

En fait ça nous fait une réservation sur un certain nombre de logements sociaux de manière à héberger des locataires triellois, de pouvoir les sélectionner et les incorporer dans le giron communal. Sur le bug, je ne vois pas trop, passer une réservation à la mairie pendant quarante ans...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je vous dis la phrase : au-delà du délai de franchise, la commune s'engage à remettre le logement à la société anonyme d'habitation à loyer modéré...

**Monsieur le Maire**

Si on ne trouve pas de locataire...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Si ! Après la première désignation, donc les désignations suivantes : si le premier dossier est refusé, vous disposez d'un délai pour remettre un second dossier. Ou si vous n'utilisez pas ce délai, à un moment donné vous perdez le droit de tirage. Moi c'est ce que je lis, la question est de savoir sur quelle durée se fait ce retrait.

**Monsieur le Maire**



Les logements nous sont accordés « l'autorisation des locataires qu'on souhaite pendant quarante ans ».

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Oui, mais il suffit qu'il y ait un bug à un moment donné et vous perdez ce droit de tirage, tel que je lis ce règlement. Puisqu'il est dit « au-delà du délai de franchise, donc si vous n'avez pas respecté de délai de franchise pour déposer votre dossier, la commune s'engage à remettre à la société anonyme d'habitations à loyer modéré le logement ». Cela veut dire que, de fait, vous perdez votre droit de tirage.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Le délai de franchise est de combien de temps ?

**Monsieur le Maire**

Le délai pour le logement, donc nous on est réservé pour la ville, c'est quarante ans donc ça c'est long, par contre pour le délai, c'est-à-dire pour trouver un locataire, c'est ça ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Non, ce qui est dit, c'est « dès réception de cet avis, la commune dispose d'un délai d'un mois avec franchise de loyer ». Pour désigner le candidat et transmettre un dossier complet, sous réserve que les dispositions visées [...]. À défaut de validation, la commission d'attribution des logements et d'examen de la CALEOL, à la première liste de candidats soumise, la collectivité disposera d'un délai supplémentaire de huit jours pour déposer la seconde liste de candidats. En supposant qu'à un moment donné il y ait un bug, il y a un risque de perdre ce droit de tirage. Je lis la phrase suivante : « au-delà du délai de franchise, la commune s'engage à remettre à la société anonyme d'habitations à loyer modéré le logement ».

**Monsieur le Maire**

Vous êtes parti sur un faux combat. On a 100 demandes à minima de Triellois qui veulent des logements sur la ville. Donc le délai d'un mois pour les commissions qui sont annoncées, régulières, d'attribution des logements. On est tout le temps complets. C'est-à-dire qu'on manque de logements sur la ville.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je ne pose pas le problème dans ce sens-là, il suffit qu'il y ait un bug au niveau des services et que le dossier ne soit pas transmis dans les délais pour que vous perdiez ce droit de tirage.

**Monsieur le Maire**

C'est logique, parce qu'eux, en tant que bailleurs, ils ne vont pas laisser un logement vide pendant trois mois !

**Monsieur Marc FONTAINE**

Après c'est vrai que le délai d'un mois et huit jours est très court.

**Monsieur le Maire**

C'est comme ça pour tous les bailleurs. Parce que pour eux, c'est un logement vide. Après on a beaucoup de demandes au niveau du CCAS pour les logements. [...] L'attribution se fait en quelques jours, ça va très vite.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Mais il suffit qu'à un moment donné il y ait un plantage, vous risquez de perdre votre droit de tirage...

**Madame Catherine EVANO**

Moi je fais confiance aux services pour qu'ils présentent les documents dans les temps et puis là ce je vois c'est que ça nous fait gagner deux T4 et on en n'a pas beaucoup à Triel [Inaudible]

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais par sécurité, on ne peut pas augmenter ce délai ?

**Monsieur le Maire**

Après on est tributaires du bailleur.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais avec le bailleur, est-ce qu'on ne peut pas négocier un délai supplémentaire ?

**Monsieur le Maire**

Pour les logements qu'on a, c'est ce délai. Et pour l'instant on n'a jamais perdu de logements d'attribution. On a une liste d'attente qui est tellement longue... Je propose la mise aux voix de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

**Finances. 5) Décision modificative du budget ville numéro 2.** Ça a déjà été vu en commission finances [affichage de la page « Adoption de la décision modificative n°2 pour l'année 2022 »].

**En fonctionnement.** « – Augmentation des dépenses au chapitre 66 [...] » On a fait une demande de crédit au premier trimestre de 2022, de manière à connaître les taux d'intérêt pour les crédits. Le crédit était inscrit au budget, à savoir que pour toute prise de crédit, on a une obligation d'avoir une inscription au budget. On ne peut pas emprunter comme on veut. Les 2 millions étaient programmés au budget, donc on a fait une demande pour 2 millions d'euros. C'était à l'époque où le taux d'usure, pour les connaisseurs, n'était pas encore atteint. Maintenant c'est un peu déverrouillé, mais les taux d'intérêts ont largement augmenté. On a eu un taux d'intérêt relativement faible, le seul inconvénient c'est qu'il a fallu prendre un petit peu par anticipation, c'est-à-dire que le crédit a été ouvert au mois d'août, donc on paie les intérêts à partir du mois d'août. Normalement, on a tendance à les payer au mois de décembre, on déclenche le crédit au mois de décembre comme ça c'est sur l'année qui suit. Sauf que si on prenait les crédits au mois de décembre, on avait un taux de 2,5 % voire 2,75 %, ce qui aurait généré des intérêts supplémentaires et donc une perte non négligeable pour les Triellois. Vous confondez deux choses, entre crédits inscrits au budget et autorisation d'une ligne budgétaire. Lorsqu'un crédit est inscrit au budget, cela veut dire qu'on en a forcément besoin pour les investissements. Sinon, on n'inscrirait pas un crédit au budget en ligne investissement.

« – Augmentation des dépenses au chapitre 012 [...] ». On augmente de 100 000 € le 012.

« – Diminution des dépenses au chapitre 011 [...] ».

« – Augmentation des recettes au chapitre 77 [...] ». C'est tout ce qui est recettes exceptionnelles.

**En investissement.**

[lecture de ce qui est affiché dans la salle]

[...] « – Augmentation des dépenses et des recettes au chapitre 4541 parties 454101 au chapitre 4542 articles 45 et 4201 de 13 500 € pour le paiement le remboursement de frais d'études engagés pour la mise en sécurité d'un bâtiment situé au 127, rue Paul-Doumer. » C'est ce que je disais au début de ce Conseil Municipal, on a dû se substituer au propriétaire qui ne souhaitait pas faire les études et engager les travaux. Est-ce que vous avez des questions ou des positions concernant cette décision modificative ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

J'aimerais avoir quelques informations complémentaires sur les charges de personnel de 100 000 € que vous positionnez dans la ligne 641-11 en augmentation des crédits puisque vous me disiez avoir fait votre budget comme dans le cadre de l'investissement, donc vous augmentez d'une ligne non prévue de 100 000 € ?

**Monsieur le Maire**

Oui il y a une erreur. Plusieurs choses sont intervenues. Il y a eu une erreur d'évaluation de la ligne budgétaire, il faut le reconnaître, plusieurs phénomènes aussi sont intervenus cette année, plusieurs revalorisations régulières, qui n'étaient pas prévues. Par exemple nous avons eu le dégel du point d'indice, on ne connaissait pas les montants quand on a voté le budget, on a eu aussi la revalorisation régulière du SMIC, en mars et en août, je vais aussi vous montrer dans ce cas-là, quelque chose de beaucoup plus concret.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Il faudrait peut-être commencer par ça...

[Le tableau « Trains de paies 2021 et 2022 » s'affiche]

**Monsieur le Maire**

[Lecture du tableau]



En décembre, il nous reste en trésorerie 682 000 €, certaines personnes ont prétendu qu'on ne pourrait pas payer les salaires, ce genre de choses, etc. Il faut différencier deux choses, il faut savoir que les salaires sont prélevés d'office dans la trésorerie. Les personnes qui se sont amusées à faire courir ce genre de bruit ce n'est pas très sympa.

#### **Madame Valérie LENORMAND**

Comme je n'ai pas pu assister à la commission, je n'ai pas du tout les mêmes montants que les vôtres, mais du coup ça doit être faux puisqu'on est nuls aux ressources humaines et en tant qu'élus et la DRH aussi. Sauf qu'en janvier, moi le réel 2022 c'est 641 869 €, en février j'ai 633 918 €, en mars j'ai 642 000 €, en avril j'ai 655 000 € – en 2022 toujours – en mai j'ai 724 445 € parce qu'il y a eu la PFA et les élections, la PFA est une prime qui tombe au mois de mai, en juin 625 643 €, en juillet 655 000 € et ça s'était vu, on avait un petit écart et une augmentation sur juillet parce qu'il y a eu les élections et donc des heures supplémentaire pour les agents, en août on était à 647 701 €, puis en prévision 640 000 € sur septembre-octobre puisqu'on voulait tenir un ratio de 645 000 € tous les mois, et enfin, on avait budgété avec Carole, en novembre et en décembre 2022, 715 000 € sur novembre parce qu'il y a la prime de fin d'année qui s'appelle la PFA, et 700 000 € en décembre parce qu'il y a la CIA des agents. C'est avec le tableau de primes qu'on travaille avec les responsables de chaque service, ce qui faisait un montant voté de budget à 7 938 650 € et une dépense de 7 922 067 €. On tenait notre budget et on avait même notre petite prime pour les agents au mois de décembre puisqu'on avait demandé une prime de 100 € pour tous les agents de catégorie C, soit 90 personnes de la commune. Il nous restait donc au 012 16 582 €. Donc je ne sais pas où vous avez ces chiffres, mais pourtant Carole vous les envoie tous les mois et ce n'est pas du tout ces montants-là.

#### **Monsieur le Maire**

Parce que j'ai fait ces chiffres avec la directrice des finances, je vous remercie pour votre intervention qui permet de mettre en évidence une erreur de lecture de votre part.

Regardez le tableau, c'est marqué « autres mandats de régularisation assurance personnel remboursements frais ». C'est-à-dire que sur la colonne 2022 vous avez environ 110 000 €. Si vous regardez tous les montants dans votre tableau, vous avez environ 110 000 € d'écart par rapport à tous les mandats. Sur 11 mois j'ai 110 000 €, donc un mois vaut 10 000 €, j'ajoute les 10 000 € et là vous dites que vous n'avez pas du tout ce chiffre-là, vous allez voir dans votre tableau que vous avez 640 000 €, en janvier. Parce que vous faites une erreur, parce que vous avez dit dans votre ajustement que vous n'avez pas du tout ces chiffres-là, vous avez fait une erreur. Vous confondez les assurances personnel et les remboursements frais. Ce sont juste les chiffres qui parlent : 629 000 + ce que je viens de dire, ça fait 640 000. Il y a deux choses à différencier et idem, on me demande régulièrement combien est la masse salariale réelle, c'est-à-dire que là il faut prendre aussi autre chose. Ce qui est important, c'est-à-dire le remboursement, le chapitre 013, qui est le remboursement des agents.

Quand un agent vient travailler et qu'il n'est pas présent sur le site, les assurances prennent en charge le remboursement est donc on avait eu en 2021 149 000 € de remboursement, ce qui fait « une masse salariale réelle » de 7 671 000 € en 2021 et pour l'instant 7 206 000 € en 2022. Parce que pour l'instant, on n'a eu que 50 000 € de remboursement par rapport aux agents qui sont absents. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce tableau ?

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

J'ai surtout une question sur l'approche de votre budget. Parce que j'avoue que moi ça m'inquiète. Si vous me dites aujourd'hui que nous avons un écart budgétaire de 100 000 €, c'est quand même important ! Est-ce que vous n'allez pas avoir d'autres lignes sur lesquelles vous aurez débordé la gestion et du coup, je reviens à l'observation de Madame Voillot et j'abonde dans son sens parce qu'il y a des vraies questions sur la tenue du budget ! Puisque vous nous disiez tout à l'heure que vous aviez une bonne maîtrise des coûts, une bonne maîtrise des approches, là je vois que la maîtrise n'est pas du tout validée puisqu'un écart de 100 000 € on n'est pas sur 10 000 €, on est sur 100 000 € ! C'est quand même important.

#### **Monsieur le Maire**



J'ai récupéré la délégation RH et finances il y a quinze jours.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Certes ! Mais ça c'est inhérent au malaise qui existe dans les rangs de la mairie, mais ça c'est un autre sujet. Je parle vraiment de la part budgétaire.

**Monsieur le Maire**

Pour la part budgétaire, je vous avais proposé un tableau qui est assez clair. Pour moi, on ne tiendra pas par rapport aux provisions qui ont été annoncées, le budget, donc à savoir qu'on a prévu aussi d'augmenter, c'est un souhait de la municipalité pour les agents de catégorie C, de faire une prime spécifique, parce que l'inflation est dure. Comme on a des produits exceptionnels, je tiens à saluer le travail réalisé par Sonia, directrice des affaires financières, on a récupéré presque 100 000 € supplémentaires sur le budget qui n'étaient pas prévus. On a décidé de ramener ces 100 000 € sur la masse salariale, de manière à pouvoir augmenter les primes. Je pense que c'est une bonne décision sur ce point-là...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous ne parliez pas de prime au départ. Vous parliez de salaire.

**Monsieur le Maire**

Il y a plusieurs choses qui interviennent. Il y a une prime...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

C'est pour ça qu'il serait intéressant avant de nous donner ces éléments au vote, Monsieur le Maire, de nous donner du détail. Aujourd'hui, quand on vous pose les questions au fur et à mesure et qu'on vous tire les vers du nez pour avoir les informations, vous nous demandez 5 000 € de rallonge... 5 000 € de rallonge, ça aurait été très intéressant pour nous de l'avoir en amont, comme vous vouliez, pour que lors du Conseil Municipal, la question ne se pose pas trop puisqu'on aurait les informations de manière transparente.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Je ne suis pas expert-comptable. Vous avez une commission finances qui est faite pour ça.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais je m'interroge, vous avez eu ces tableaux-là, oui ou non ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non.

**Monsieur le Maire**

C'est à la suite de la demande de Monsieur Rosconval...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Mais moi je ne m'appelle pas monsieur Rosconval, je m'appelle Souad Bendjeddou et je fais partie du groupe VET. Line Wenzel, qui me représente lors de la commission finances, n'a pas eu droit à accéder à ce tableau [Inaudible]

que des informations du tableau, ce n'est pas un fichier Excel qu'il me faut. Ce sont des informations plus concrètes. Les 100 000 €, on aimerait savoir par typologie de salarié, en tout cas par catégorie d'agents.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Line a posé ces questions-là ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Bien sûr qu'elle les a posées !

[les deux personnes parlent en même temps]

[Inaudible]



### **Monsieur le Maire**

Ce tableau-là, il a fallu un peu de temps pour le sortir, a été édité à la demande de Monsieur Rosconval.

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Une chose surprenante, Madame Lenormand, qui est l'adjointe aux ressources humaines et aux finances, est en train de vous dire que le tableau que vous présentez n'est pas celui qu'elle a communiqué. On peut s'interroger – les finances ne sont pas mon domaine – mais je m'interroge quand même sur des données chiffrées qui sont de centaines de milliers d'euros... Et en plus au départ vous parliez que c'était simplement pour payer les agents, vous nous parlez ensuite de prime... Vous parlez de prime justement, est-ce que vous pouvez nous détailler quelles primes vont être attribuées aux agents ? Parce que vous parlez du mal-être des agents, que vous allez faire une fête de fin d'année, très bien, mais je pense que les agents, ce qu'ils veulent avant tout ce sont des primes. Honnêtement, une fête c'est sympa, mais des primes c'est important pour la vie quotidienne. Est-ce que vous pouvez nous expliquer quelles sont les primes que vous allez attribuer aux agents ?

### **Monsieur le Maire**

Dans tous les cas vous avez une prime en décembre. Sauf que ça nous permet d'avoir une plage de variation qui va être beaucoup plus importante. On peut aussi donner aux agents la possibilité de faire des heures supplémentaires, au lieu de faire travailler des entreprises. C'est le souhait qui a été demandé récemment, par exemple pour la fête du FLAN. Ce sont les agents de la ville qui ont fait le nettoyage. Ça nous a évité de passer par une société de service. Concernant le tableau, ce sont les montants qui ont été mandatés et isolés de cette manière-là.

### **Monsieur Marc FONTAINE**

Pour compléter ce qu'a dit Monsieur le Maire, il me semble que Madame Lenormand a proposé la mise en place d'une prime inflation sur cette fin d'année, qui a été budgétée par les RH. Est-ce que cette prime sera mise en place ?

### **Madame Valérie LENORMAND**

Je n'ai plus la délégation RH, donc je ne peux pas te répondre. Je veux juste revenir sur mon tableau parce que je suis têtue et fière de l'être. La DRH et moi, on a quand même suivi les trains de paie, tu me dis que mes chiffres sont faux, mais ce sont les trains de paie et ils sont justes car c'est ce qui passe en virement avec Sonia tous les mois. Après, tu peux rajouter les assurances, c'est ce qu'on a toujours expliqué en commission. Que quand un agent n'est pas là dans la commune, une assurance nous rembourse après coup et ce ne sont pas des lignes qui sont au mois le mois, donc on avance les salaires et on est remboursés ensuite. En tout cas, les fiches de train de paie, et j'aimerais bien qu'on dise que le fichier que j'ai est faux, puisque c'est quand même la DRH qui vous l'a envoyé. Les trains de paie sont justes et le montant du budget voté était de 7 938 650 € et tout ce qu'on a suivi tous les mois, au mois le mois puisque, Monsieur Aoun, vous pouvez aussi dire que tous les mois et par trimestre on envoie le budget à chaque département pour leur suivi budgétaire pour être sûrs qu'on tienne le 012 cette année. C'est ce qu'on avait mis en place ensemble, donc en dépense totale de l'année, on avait quand même avec Carole, en ayant budgété la PFA et la CIA, les élections, etc., on dépense 7 922 067 €. Donc il faut que vous m'expliquiez, dans mes 7 922 000 € versus mon budget de 7 938 000 €, où manque-t-il 100 000 € ?

### **Monsieur le Maire**

On ne parle pas de la même chose. Je vais reprendre le tableau qu'à première vue vous ne comprenez pas... Le tableau m'a été envoyé par la directrice des finances, et je pense que c'est quand même son travail de mettre les bons chiffres aux bons endroits. Tout est compté dans le train de paie. Nous on a séparé, de manière à avoir une étude beaucoup plus fine, l'assurance personnel, les remboursements, les frais. Les GUSO qui sont générés (guichet universel des intermittents du spectacle) nous permettent de prendre des intermittents du spectacle et de les payer. Ces personnes apparaissent de manière ponctuelle selon les événements, ça peut être des techniciens du son ou des lumières. On a juste séparé de manière beaucoup plus fine les assurances et le remboursement des frais. Donc là, le train de paie réel, hors assurances, pour



le mois de janvier, c'est 629 000 €. Si vous ajoutez 10 000 €, cela varie en fonction du montant du train de paie, on retombe sur les montants qui ont été envoyés par la DRH.

[Inaudible]

C'est ce qui a été mandaté par le Trésor public. Il nous reste en trésorerie, au compte 515 [Inaudible]

Non. Pour le mois de décembre il reste 682 714 €... [...] Non ! Ce qui manque, c'est ces 682 000 €. Sachant que le mois de décembre, comme vous l'avez annoncé, sera à hauteur de 700 000 €, c'est ce que vous avez annoncé... [...] eh bien vous avez 18 000 € de perte. Ça veut dire qu'il manque à *minima* 18 000 €. [...] Non, ce n'est pas ça. Si on veut ajouter la prime, c'est-à-dire 100 € par agent, sur 240 agents... [...] La ventilation c'est autre chose. Je peux vous demander par agent, par catégories, la ventilation des primes, tout le monde est sujet à l'inflation. La prime que vous aviez demandée était juste dédiée aux catégories C. Une discussion serait intéressante à avoir, est-ce que vous voulez faire une ventilation sur les catégories A, B, ou C ou juste sur les catégories C ?

#### **Madame Valérie LENORMAND**

Avec Carole on avait demandé qu'il y ait la CIA. Il y a la PFA au mois de novembre, il y a la CIA et on avait demandé une prime inflation pour tous les petits salaires, donc 90 agents de catégorie C.

#### **Monsieur le Maire**

Moi, ce que je propose, ce n'est pas ça. [Inaudible]

Je propose que tous les agents aient une prime, parce qu'on a les moyens de la donner. Je pense qu'au niveau du train de paie, avec la CIA... La CIA, c'est juste une prime automatique au mois de décembre. On va pouvoir faire varier cette prime, c'est-à-dire que si on veut donner 100 € de plus à tous les agents, ça va faire environ 20 000 €. Ce qui m'intéresse de savoir, on a la capacité de mettre plus d'argent pour les agents ; une fois qu'on aura le montant du train de paie, le raisonnement qui va être fait, c'est : « on a le train de paie, combien il nous reste sur cette augmentation budgétaire, de manière à déterminer la ventilation et la prime afférente pour chaque agent ». C'est-à-dire qu'on va être précis pour les agents. Si on peut mettre, par exemple, 210 € par agent, on mettra 210 € par agent. C'est un choix.

#### **Monsieur Marc FONTAINE**

Ma question sur ce sujet-là encore, parce que Valérie disait qu'elle avait demandé 200 € par agent. Le fait de donner la prime à tous les agents de catégorie A, B ou C, moi je ne suis pas forcément contre, à savoir que travailler dans la fonction publique, je sais très bien qu'en catégorie B et catégorie A, on a des salaires bien supérieurs à la catégorie C, ok sur le principe, mais ça ne veut pas dire que les 200 € qui doivent être donnés à la catégorie C passent à 100 €...

#### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas du tout ce que je dis.

#### **Monsieur Marc FONTAINE**

C'est pour cela que je préfère clarifier.

#### **Monsieur le Maire**

Je vais ajouter un point de détail. Madame Lenormand annonçait 700 000 € au niveau de son train de paie, donc vous aurez un déficit de 18 000 €. Vous voulez une prime de 100 € par agent... Pour simplifier, je vais expliquer la démarche. 100 € par agent sur 90 agents, ça c'était la proposition de Madame Lenormand, 90 [70 ???] agents de catégorie C, on a augmenté la prime de 100 € la prime habituelle, donc ça faisait 7 000 €. Nous, ce qu'on propose, je le propose au Conseil Municipal ce soir, ce n'est pas du tout d'augmenter juste les catégories C, c'est de faire une prime, parce que là on va pouvoir augmenter 220 agents de 200 € chacun. Au niveau de la ventilation, il y a plusieurs méthodes de ventilation. Monsieur Arzel m'a fait des propositions très intéressantes et éventuellement je voudrais bien qu'il les expose.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je pense que la ventilation doit se faire de manière un peu plus équitable et je rejoins l'analyse de Marc, à savoir que ceux qui auraient besoin d'un véritable soutien financier, c'est la catégorie C. La catégorie A étant déjà largement au-dessus de la moyenne, on pourrait faire une petite prime symbolique, mais ce n'est



pas là-dessus qu'il faut mettre l'effort. On revient au débat initial. Vous annoncez une demande et vous partez à l'envers. Vous ne présentez pas les choses, vous nous demandez de l'argent et vous décidez de le répartir de telle ou telle manière. Si vous nous aviez présenté un projet précis, que vous avez peut-être débattu en commission en amont, au lieu de vous lancer dans une discussion absolument pas claire pour nos auditeurs et encore moins pour les Triellois, la question aurait été tranchée depuis le début.

**Monsieur le Maire**

En commission, on a dit qu'il allait y avoir une prime pour les agents. Personne ne m'a posé la question sur la ventilation de la prime. [...] Monsieur Arzel, si vous voulez bien prendre la parole et proposer ce que vous m'avez dit sur la ventilation ?

**Monsieur Cyrille ARZEL**

Je prendrais l'exemple des autres collectivités. On pourrait racheter les jours de RTT. Pour autant, les agents de catégorie C ont des jours de RTT. Mais ça se fait beaucoup, jusqu'à 5 jours ou un peu plus. Sinon, l'autre proposition c'était de verser une subvention aux œuvres sociales pour qu'elles puissent, elles, donner des chèques-cadeaux, pour les commerces de Triel.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je suis d'accord. Mais ce sont des propositions qui auraient dû être faites en amont, avant cette délibération, là on est déjà trop en avance.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Sur la ventilation vous en êtes où ?

**Monsieur le Maire**

On n'a pas le montant exact du train de paie. Entre ce qui m'a été annoncé par la DRH, soit 700 000 € du train de paie et ce qu'il me reste en trésorerie, je suis faux. On est faux de 18 000 €. Je n'ai pas confiance dans les chiffres annoncés et j'attends d'avoir le train de paie final qui me sera annoncé. Une fois que l'on aura le train de paie final annoncé, on pourra dire qu'il nous reste la possibilité de mettre en prime tel montant.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Et quand aurons-nous le train de paie ?

**Monsieur le Maire**

Début décembre. Une ou deux semaines.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Et on n'aurait pas intérêt à reporter ?

**Monsieur le Maire**

Non, car le temps de placer la décision modificative on risque de se retrouver bloqués sur le mandatement du...

**Madame Valérie LENORMAND**

On va avoir un Conseil Municipal autour du 9 décembre, les paies passeront autour du 12.

**Monsieur Christophe MARGAT**

On va avancer sans visibilité...

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Vous n'aurez pas de Conseil Municipal le 9 décembre. Parce que vous confondez deux choses. Vous confondez la date du référé qui est la date d'audience. Et la date d'audience fixera un Conseil Municipal éventuellement. Là on sera forcément décalés vers le 16 ou le 18, sauf que les paies ont déjà été lancées et mandatées. On a un budget et une enveloppe financière plus large, on va donc pouvoir choisir la ventilation et on pourra le faire dans une commission exceptionnelle.



**Madame Valérie LENORMAND**

Vous allez choisir la ventilation, vous allez faire une commission, vous aurez tout décidé tout seul et on est, comme d'habitude, Monsieur le Maire décide parce que Monsieur le Maire a une super idée et nous, on n'a pas le droit de s'exprimer. Je rappelle encore que j'étais présente à la commission et que j'attendais parce que j'avais demandé d'être en commission en visio, [Inaudible] pendant une heure et demie que je n'ai même pas pu être là pour regarder les chiffres, et votre DRH, gentille DRH comme elle est, quand elle ne connaît pas tous les événements prévus sur la ville, quand elle ne connaît pas tout ce que vous mettez en place, la coupe du monde, la fête d'Halloween, etc., qui ne sont pas prévus au budget en début d'année et qu'elle n'a aucune information d'heures supplémentaires, bien évidemment que la ventilation va être fausse, Cédric ! Bien évidemment que ça va être plus que 700 000 € !

**Monsieur le Maire**

Je ne suis pas agressif...

**Madame Valérie LENORMAND**

Mais moi non plus mais à un moment il faut arrêter !

**Monsieur le Maire**

C'est toi qui as annoncé 700 000 € et ensuite tu m'attaques là-dessus.

**Madame Valérie LENORMAND**

Je ne connais pas le nombre d'heures supplémentaires que vous avez effectuées au mois de décembre, ni au mois de novembre, ni au mois d'octobre. Et la DRH est en arrêt maladie depuis début octobre.

**Madame Amandine BENOIST**

Mais tu lui as fait confiance, pendant deux ans...

Je pense qu'il faut vraiment mettre l'accent sur les petits salaires parce que c'est eux qui vont être en souffrance à la fin de l'année et qui ne vont pas pouvoir se chauffer ! Donc la ventilation, peut-être, mais surtout mettre l'accent sur les petits salaires de catégorie C.

**Monsieur le Maire**

La ventilation c'est quelque chose que l'on pourra déterminer une fois que l'on aura le train de paie... [...] non, parce qu'en fait sinon vous allez bloquer les salaires.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Monsieur le Maire vous pouvez mettre le CM bien avant le 16, je ne comprends pas votre décision... [Inaudible]

**Monsieur le Maire**

L'idée c'est de faire une commission pour déterminer la ventilation. C'est la commission finances qui va statuer sur la ventilation à effectuer...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

C'est trop facile ! Vous nous demandez de voter aujourd'hui les 100 000 mais ce n'est pas ça, le sujet ! On ne va pas donner comme ça un chèque en blanc ! Vous allez d'abord préparer votre commission, vous validez et vous nous demandez de participer et de valider votre ventilation en fonction des remarques qui vous auront été faites autour de cette table et ensuite vous faites un CM exceptionnel qui va durer 10-15 minutes sur ce sujet-là. Uniquement. Et là au moins vous respecterez la volonté des personnes qu'il y a autour de la table.

**Monsieur le Maire**

Mais c'est une commission finances, que l'on propose. Et c'est le rôle de la commission finances RH... [Inaudible]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Les commissions ont un rôle consultatif, Monsieur le Maire. Je tiens à vous le rappeler.

**Monsieur Marc FONTAINE**



Pour moi c'est le sujet le plus intéressant du CM. Là on parle vraiment, des agents et de leurs difficultés, notamment sur les petits salaires. On a des salaires à moins de 1 500 €, donc moi je pense que c'est un vote que l'on devrait faire en CM et non pas en commission, parce que moi-même je ne fais pas partie de la commission finances et j'ai envie que mon avis soit entendu. Je ne sais pas ce qu'en pensent tous mes collègues, mais c'est le genre de décision que l'on devrait prendre tous ensemble.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Il y a la question de l'enveloppe, dans un premier temps, il y a aussi la question des choix politiques que l'on fait en matière de rémunération des agents en se posant la question des salaires les plus bas, des catégories C, il faut intégrer tous ces éléments-là. Les commissions, vous savez comment ça fonctionne, nous aussi, donc allons sur un vrai débat en Conseil Municipal, on a une véritable discussion, un véritable échange, sur le volume financier qui se dégage et sur son affectation. On peut envisager des augmentations égales pour tous, des augmentations différenciées et au moins que l'on ait une vision de la réalité aujourd'hui des rémunérations. Nous on ne l'a même pas, on discute dans le vide. Il faut que l'on ait ces éléments-là pour faire les bons choix. Après, qu'on aille regarder les mesures telles que les 7 000 € qui étaient normalement attribués au COS, à l'association des agents et qui n'ont jamais été versés d'ailleurs depuis deux ans, je pense qu'effectivement on peut se poser la question de voir, en période d'inflation, s'il n'y a pas un coup de pouce à donner, au-delà même des 7 000 € économisés depuis deux ans. La question du pouvoir d'achat des agents est fondamentale aujourd'hui, comme la question du pouvoir d'achat de nombre de personnes aujourd'hui qui sont en galère. Posons le débat d'une manière générale, regardons les volumes financiers tels qu'ils se dégagent, regardons les possibilités et les leviers que l'on peut avoir et agissons de concert au niveau du conseil municipal. Mais de grâce, ne nous faites pas le coup de la commission.

**Monsieur le Maire**

La CIA, je vous le rappelle, a toujours été versée en fonction des critères. On n'est pas sur une prime particulière, on a l'impression que c'est une nouvelle prime. Pour cette décision modificative, si le train de paie doit partir autour du 11 décembre, on a nécessairement un délai plus que court. En général les RH établissent le train de paie et le font partir immédiatement.

**Madame Valérie LENORMAND**

La trésorerie appuie sur le bouton le 20 décembre.

**Monsieur le Maire**

Sauf que nous on mandate...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais on n'est pas obligé d'attendre le référé pour fixer le conseil... Il y a le conseil pour ce référé, mais vous pouvez très bien statuer et mettre un autre conseil la semaine prochaine ou dans 2 jours...

**Monsieur le Maire**

Tout le monde veut refaire un conseil et revenir ici, par contre on le fera en journée...

**Monsieur Marc FONTAINE**

C'est un exemple que je vous donne. Ce n'est pas forcément dans deux jours...

**Monsieur le Maire**

Vous voulez refaire un Conseil Municipal en journée. Moi je veux bien, mais alors on le place un vendredi matin, par exemple, pour ne pas faire revenir les agents qui sont derrière moi... Moi je suis d'accord, ça se fait dans beaucoup de villes, si vous voulez revenir juste pour 10 minutes. Est-ce que vous voulez paralyser les agents, attendre 19 h 30 pour un quart d'heure de délibération, ou...

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous êtes en train de nous dire que c'est notre faute de demander un nouveau Conseil Municipal pour les deux délibérations ? Vous pouviez les mettre sur table aujourd'hui, vous pouviez les mettre à l'ordre du jour et ça évitait un CM supplémentaire ! Vous êtes en train de nous reprocher de vouloir un CM



supplémentaire alors que ce que vous ont demandé les 18 élus autour de cette table vous ne l'avez pas mis à l'ordre du jour...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Vous m'avez demandé de faire un Conseil Municipal exceptionnel juste sur ce sujet, d'un quart d'heure. Je n'ai aucune envie de faire revenir l'ensemble des agents qui sont derrière moi, juste pour un quart d'heure...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Excusez-moi Monsieur le Maire, mais là on n'est pas sur vos envies, c'est sur un sujet important.

**Monsieur le Maire**

Justement, je pense que les agents, ce qu'ils voudraient, et c'est ce qui me paraît être une solution de bon sens, c'est : on a une enveloppe budgétaire maximale...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non ! Ce n'est pas du tout de bon sens...

**Monsieur le Maire**

On a une enveloppe budgétaire, on peut allouer. Une fois que l'on aura défini le montant des salaires, on vous enverra la prime restante et, à partir de là, on peut très bien le faire dire par courriel avec les responsables de groupe, ça peut aller vite, chaque responsable de groupe défini, chacun envoie ses propositions de ventilation et on se met d'accord autour d'une table...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je pense que vous n'avez pas entendu les demandes de mes collègues autour de la table. C'est un sujet important, et je ne comprends pas pourquoi vous vous butez à ne pas abonder. Vous avez autour de vous plus de 20 personnes qui vous demandent de statuer de manière positive pour recréer un nouveau CM, et la seule chose que vous cherchez à faire c'est ne pas abonder. Je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire**

Vous passez votre temps à me couper la parole. Si vous voulez refaire un CM, on va convoquer un Conseil Municipal pour un quart d'heure.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Oui, très bien.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je ne voudrais pas qu'on s'enferme dans les 100 000 € parce que, quand vous regardez le budget de 2022 tel qu'il a été prévu, autant cette explosion en 2021 avec plus 10 %, autant là, vous aviez programmé une augmentation qui tangentait l'évolution du GVT, grand maximum, qui n'intégrait même pas l'inflation, peut-être qu'aujourd'hui il y a des marges de manœuvre un peu plus importantes qui peuvent se dégager, notamment sur la question du personnel, au regard de ce qu'on a dit tout à l'heure, parce que le salaire, c'est aussi une forme de reconnaissance. La rémunération globalement c'est aussi une forme de reconnaissance et je pense que c'est un signe qui pourrait être intéressant et être envoyé aux agents au regard de la discussion qu'on a eu, en introduction du Conseil Municipal par rapport au malaise social qui règne aujourd'hui au niveau de la mairie. Et si on a un premier signe à envoyer, c'est peut-être celui-là. Donc je ne voudrais pas qu'on s'enferme dans cette logique des 100 000 €, il y a des marges de manœuvre qui peuvent être dégagées et plus significatives, qui nous permettent d'aller plus loin et d'être plus ambitieux dans un contexte d'inflation important pour les agents. [Inaudible]  
C'est une forme de reconnaissance vis-à-vis des agents.

**Monsieur le Maire**

On va faire différemment. J'avais proposé une solution relativement simple. Les « présidents de groupe » se mettent en accord de manière à définir la ventilation, sur proposition de l'ensemble des élus, ça pourrait aussi se discuter par courriel ou en commission, de manière simple, et ensuite arriver à une décision sur le





montant qui intéresse tout le monde. Dans tous les cas, la ligne a été budgétée. On ne va pas pouvoir faire des miracles au-delà de 100 000 €, sachant qu'en plus, il nous en manque déjà quasiment 20 000 €, à minima.

**Monsieur Marc FONTAINE**

On a beaucoup plus de catégories C que de catégories A, on est bien d'accord ?

**Monsieur le Maire**

Non, c'est faux. Si on reprend les chiffres de Madame Lenormand, on avait 70 catégories C.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Et combien de catégories A ?

**Monsieur le Maire**

Il y a très peu de catégories A, ils sont quelques-uns...

**Monsieur Marc FONTAINE**

C'est ce que je viens de dire...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ça, c'est qu'après, les catégorie B...

**Monsieur Marc FONTAINE**

C'est pyramidal... je connais un peu [Inaudible]

La masse de base est de catégorie C, qui sont les animateurs, les ATSEM, les agents administratifs, tout le cœur de la mairie qui fait... [Inaudible] Je me permets juste de finir. Si on prend la décision de valoriser et de faire une ventilation qui favorise les catégories C, automatiquement l'enveloppe est plus grosse.

[Inaudible]

Oui, mais si tu donnes 200 € à tous les catégories C...

**Madame Valérie LENORMAND**

En plus de leur CIA. [...] et la prime inflation, c'était de dire « un agent de catégorie C a très bien travaillé », il a 250 € de CIA, cette année il aura 350 € et en novembre, au vu de ce qui se passe sur l'énergie, etc., j'avais proposé de mettre 100 € de plus et donc tu as 250 € normalement, en CIA, et on te met une prime inflation de 200 € supplémentaire, ce qui fait qu'un agent de catégorie C qui aurait dû toucher 250 € l'année dernière toucherait 450 € cette année.

**Monsieur le Maire**

Il y a deux choses. Tu viens de démontrer une équation à trois inconnues. Catégories C x la prime x + catégories B x y + catégories A x z = enveloppe. Sachant que l'enveloppe ne peut pas être dépassée et qu'en plus, tu rajoutes des contraintes que ta prime ne pourra pas excéder 500 €...

**Monsieur Marc FONTAINE**

J'avais donc raison. Comme l'enveloppe est stable, plus on valorise les catégories C, plus ça va être important car il y a plus de gens...

**Madame Valérie LENORMAND**

Les catégories B auront moins de prime. Oui c'est ça l'idée. C'est pour ça que j'avais demandé, dans ta logique, de ne pas reprendre du budget [...] moi j'ai demandé que mes agents aient une prime inflation. Donc quoi qu'on fasse et où qu'on aille chercher l'argent, il y a une prime CIA en décembre et il y a une prime inflation pour les agents de catégorie C. Effectivement, il faut augmenter le budget. Mais depuis quand sait-on qu'il va y avoir des galères de chauffage ? Que vous avez mis deux balles dans votre voiture pendant trois mois et que c'est la galère dans ce pays, on n'a pas appris ça dans les infos de la semaine prochaine, ça fait au moins six mois qu'on en parle !

**Monsieur le Maire**





Vous avez cette équation à trois inconnues. Sauf que tu as une limite de 100 000 €, l'enveloppe est fixe, tu ne pourras pas la toucher. Sauf que, deuxième point...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais c'est ça que je n'avais pas compris. Que l'enveloppe était définitive et qu'on ne pourra pas la dépasser.

**Monsieur le Maire**

Et autre point, admettons que tu donnes à des agents la prime maximum, soit 70 agents à 500 €, 35 000 €. C'est-à-dire que tu n'arriveras pas au plafond de l'enveloppe que j'ai prévue. La ventilation qu'on va proposer, on ne sera même pas au plafond...

**Monsieur Christophe MARGAT**

Ce qui serait intéressant de savoir, c'est ce qu'on pourrait faire avec ces 100 000 €, concrètement.

**Monsieur le Maire**

Vous demandez de travailler sur cette ventilation-là, sauf qu'il faut avoir les salaires et les déclencher rapidement et faire tous les scénarios en quelques heures.

**Monsieur Christophe MARGAT**

*Grosso modo* ça nous laisse quinze jours devant nous...

**Monsieur le Maire**

Non, pas du tout !

**Monsieur Marc FONTAINE**

Par rapport aux chiffres, sur les 70 catégories C on a 4 catégories B et 2 catégories A.

**Monsieur le Maire**

Voilà ! Et on discute juste pour ça...

**Madame Valérie LENORMAND**

Les 90 agents de catégorie C qu'on voulait mettre en avant avec Carole c'était ceux qui ne touchaient pas l'IFSE.

**Monsieur le Maire**

En fait vous avez pu avoir plusieurs scénarios possibles, sauf que pour déterminer les scénarios, il va falloir un certain temps, c'est obligatoire.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Ce qu'on essaie de vous faire comprendre aussi, c'est que si vous ne voulez pas d'un nouveau CM, il faut trouver un compromis.

**Monsieur le Maire**

C'est pour ça aussi que je vous dis qu'on pourrait, un matin, faire une commission élargie et ça s'arrêterait là. Où on définit l'ensemble des scénarios. Parce que si on veut être rapides et réactifs, il faut mettre l'enveloppe budgétaire avec [Inaudible]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous nous demandez encore une fois de commencer par la fin ! Vous nous demandez 100 000 €, et nous « ok, comment je ventile ? »...

**Monsieur le Maire**

Non ! Mais ce qu'on ne pourra pas dépenser, on ne pourra pas dépasser cette enveloppe de toute manière.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Mais je ne veux pas monter jusqu'à 100 000 €, en fait. Vous nous demandez une enveloppe, vous nous dites c'est le plafond je vais pouvoir l'utiliser, je vais le ventiler en fonction des catégories A, B et C en fonction des trois inconnues de votre équation, certes, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe ! C'est



l'inverse qu'il fallait faire. Il faut commencer avec vos différents scénarios, vos trois scénarios que vous nous avez présentés ce soir, on aurait largement accepté. On aurait dit « on prend l'option 1, 2 ou 3 ».

**Monsieur le Maire**

Non. On a identifié une erreur au départ...

**Madame Valérie LENORMAND**

Je vais reprendre la parole. Il faut juste que je me défende mais je vais sourire après je vous jure. En juillet 2022, Carole Mathis, qui avait été nommée DRH puisqu'elle ne l'était pas avant comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure...

**Monsieur le Maire**

Quel rapport ?

**Madame Valérie LENORMAND**

Je vais vous lire son courriel. « Lors de notre réunion de vendredi nous avons cherché des solutions pour venir en aide financièrement aux agents les plus modestes et pouvoir faire un geste dans cette période d'inflation historique. Je vous propose, pour cette année uniquement, de fixer le montant maximum de la CIA à 400 € et non 500 € (un peu de solidarité...), d'imposer aux responsables et directeurs un montant minimum de CIA pour les agents les plus précaires, 100 € ou 150 € le débat est ouvert, les conditions pour en bénéficier : nous ciblons les agents payés au SMIC, pas de minimum de contrat, [Inaudible]

peu importe la filière, ne pas bénéficier de l'IFSE mensuellement. Parce qu'il y a des agents en catégorie C qui touchent de l'IFSE, là il n'y en a pas. C'étaient les agents qui n'en touchaient pas. En pièce jointe, un état des agents au 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette liste change très rapidement, surtout dans le secteur de l'animation, en 2021, 22 agents ont bénéficié d'une CIA de 400 € à 500 €, soit 10 635 €. En fixant le maximum à 400 €, nous arrivons à 8 800 €, mais on est nuls en finances, on sait mal calculer... Attention, dans les 22 agents, beaucoup sont partis. »

Là-dessus, j'ai répondu : « C'est une excellente idée, nous contrôlerons par ailleurs l'attribution maximum des agents sur l'année globale et l'investissement des agents. Bien à vous, Valérie. » J'assume ce que je dis. Et enfin, vous avez répondu que « vous manquez de ressources dans votre département et que vous aviez fait une économie au budget des affaires générales, nous pourrions voir en novembre mais je pense que nous aurons largement le montant disponible pour organiser le repas de fin d'année » puisque pardon, j'ai oublié un courriel, histoire de faire attention aux 012 et à nos petits sous-sous en période d'inflation historique, on trouvait judicieux de décaler le repas de fin d'année mais vous trouviez que c'était un moment festif comme au mois de juillet de se retrouver tous ensemble et je l'admets. Sauf que quand il est question de toucher 200 € ou de dîner dans un gymnase, la question ne se pose même pas pour les agents qui voudraient payer les factures à la fin de l'année. Mais ce n'est que mon opinion. « Il serait judicieux de décaler le repas de fin d'année et de programmer ça en 2023. » Au mois de juillet, Monsieur Aoun, les élus de la majorité n'étaient pas énervés contre vous, encore, même si ça commençait mais ça allait, et on était plutôt d'accord sur tout ça. Il y avait une communication, votre DRH qui vous faisait des préconisations et il y avait un dialogue. Et depuis fin juillet, de toute façon vous m'aviez dit que vous aviez d'autres idées et qu'on trouverait l'argent. Sauf que vous n'avez pas trouvé l'argent, puisque là on se retrouve à demander une DM de 100 000 €.

**Monsieur le Maire**

D'après vos prévisions budgétaires que vous avez annoncées précédemment, eh bien oui ! C'est-à-dire que c'est factuel ! Les 9 000 € que vous avez annoncés au mois de juillet, vous n'aviez pas l'argent pour les avoir ici actuellement. On a travaillé avec Sonia sur des solutions alternatives, de manière à trouver du budget supplémentaire. Actuellement, ce qu'on propose, je pense qu'une majorité de personnes seraient d'accord, c'est de faire une commission élargie là-dessus, de manière à ne pas réunir un Conseil Municipal...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Qui a dit qu'on était tous d'accord pour faire une commission ?



**Monsieur le Maire**

On peut...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non ! Ne transformez pas nos paroles, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Je crois au contraire que dans la majorité c'est un CM que nous sollicitons. C'est un vrai Conseil Municipal et je crois que ça a été dit clairement. Alors s'il vous plaît, abondez dans notre sens. Ou non.

**Monsieur le Maire**

Il y a deux solutions : la commission élargie où chacun peut venir, ça me paraît être la meilleure solution de manière à impacter le moins de personnes [ou la solution du Conseil Municipal].

Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez à la majorité. Donc on va convoquer un conseil pour cette délibération.

**On passe à la délibération suivante. Finances autorisation d'engager... [...] envoi du budget primitif de la ville.**

Ça a été déjà vu en commission finances, de manière à engager un quart des dépenses au budget. C'est une délibération qu'on fait tout le temps en fin d'année. Est-ce qu'il y a des questions concernant l'engagement des dépenses d'investissement ?

[Inaudible]

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Il n'y a pas de questions, il y a des remarques comme tous les ans. C'est-à-dire qu'on a une présentation qui n'est pas argumentée des dépenses envisagées ; on a une absence de transparence en matière de projets structurants et d'investissements et ça, ce n'est pas nouveau ça date depuis 2020 ; absence totale de transparence sur le projet cœur de ville initié depuis septembre 2021 – je vous rappelle qu'à l'époque vous m'aviez taxé de communiquer sur un simple débroussaillage, à chacun sa conception du débroussaillage – ; les travaux du Cosec.

alors que le permis de construire date de décembre 2020 et depuis on n'a plus aucune information ; on n'a jamais eu d'informations sur les travaux envisagés ; le seul débat qu'on a eu c'était sur les subventions ; le CTM, même chose, on en n'a jamais parlé dans cette enceinte et vous nous demandez de valider l'octroi d'une avance sur les dépenses d'investissement ; et *quid* du PPI (programme prévisionnel d'investissement) ? Puisque manifestement n'est aujourd'hui plus d'actualité ; le parc multisports semble pour le coup être mis entre parenthèses alors que les dépenses auraient dû être engagées depuis un moment. Très honnêtement, on n'a pas du tout envie de voter cette autorisation de dépenses d'investissement pour le premier semestre 2023.

**Monsieur le Maire**

D'autres remarques ?

**Madame Bérengère VOILLOT**

J'aurais souhaité avoir un peu de détails sur le chapitre 21. Parce qu'on a un peu tout et n'importe quoi, les travaux au COSEC, [...] acquisition de matériel informatique, travaux de voirie, acquisition de véhicules, matériel technique... Est-ce qu'on pourrait avoir une évaluation – non pas poste par poste, mais dans les grandes lignes ? Par exemple, quel est le montant évalué pour l'acquisition de matériel informatique ? Je sais qu'au service de l'état civil il y a une acquisition prévue d'un nouveau logiciel, j'aurais voulu avoir des informations là-dessus.

**Monsieur le Maire**

On continue les projets qui sont au PPI. Ils figurent dans le document que vous avez eu au mois de février lors du débat d'orientation budgétaire.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je pense que vous ne comprenez pas nos réclamations et nos demandes que nous réitérons après quasiment chaque CM depuis 2020. C'est-à-dire que c'est louable et je comprends que vous fassiez des demandes,



mais si vous pouviez juste nous donner des informations de la transparence... Mettre un 1 483 336,95 €, je ne parle que du poste 21 pour les immobilisations corporelles ; je parle des immobilisations incorporelles pour 156 621,45 € ; je parle des subventions d'équipement versées pour 429 236,28 € et des avances forfaitaires de 8 250 €. Et ça, vous nous faites juste un petit tableau, avec des comptes comptables, un petit texte ou des travaux Cosec, aménagement, pôle culturel, travaux à la maison de maître, parc municipal... C'est tout ! Et vous nous demandez, comme ça, qu'on vous dise « ok, c'est bon, on vote ». Ce n'est juste pas possible.

**Monsieur le Maire**

Je vous remets le tableau qui vous a été communiqué, c'est le PPI qui relatait les chiffres avec les différents engagements et les différentes projections sur les différents...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non mais ça, c'est un projet...

**Monsieur le Maire**

C'est le PPI qui avait été adopté...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Oui mais là on est sûr de la dépense. Normalement vous devriez donner en face de ces chiffres que vous engagez, soit des devis, soit des estimations de travaux.

**Monsieur le Maire**

En fait vous mélangez deux choses. Je récapitule de manière simple. En fait ici en 2022 vous avez le total des investissements à hauteur de 5 222 000 €. Les 5 222 000 € font partie d'une enveloppe globale. On va retourner dans le chapitre, ici, on monte à 5 933 000, vous avez un différentiel d'environ 700 000 €, ce différentiel de 700 000 € correspondant aux immobilisations incorporelles...

[Inaudible]

Vous avez 700 000 € qui ne sont pas inclus dans les 5,2 millions précédents, et ce qu'on déclenche c'est quelque chose de classique, on lance un quart d'autorisation d'un quart du budget... vous lancez 626 000 € en immobilisation incorporelle, vous arrivez à 156 000 €. C'est un quart du budget, c'est le premier trimestre. Vous avez en immobilisation corporelle 5 933 000 €, donc vous avez 1 483 000 € c'est le quart du budget parce qu'il correspond au premier trimestre d'engagement financier. Vous avez 1 716 000 €, ce qui est sorti [Inaudible]

ça fait 429 000 € et en avance forfaitaire, 33 000 €. En fait on a juste pris tout ce qui avait été dans le budget de 2022 et on prend le quart de désengagement parce qu'on est sur un premier trimestre. Et un premier trimestre, c'est [4 quarts ???].

**Madame Souad BENDJEDDOU**

J'ai bien compris que vous preniez un tiers...

**Monsieur le Maire**

Un quart.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Un quart, pardon. Mais ce n'est pas ce qu'on réclame ! Quand vous parlez d'investissement, aujourd'hui vous devriez avoir une bonne vision, votre investissement à 3 mois puisque c'est pour servir votre premier trimestre, si j'ai tout compris, votre quart. Donc aujourd'hui à date, vous devriez savoir ce que vous avez engagé ! 1,4 million ! Vous en avez des choses sous le coude à faire faire.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Eh bien c'est ça qu'on veut !

**Monsieur le Maire**



Mais on les connaît déjà...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non, moi je ne les connais pas !

[Inaudible]

Vous avez un tableau sur lequel vous avez annoncé des budgets, je le rejoins, de x millions, là vous dites qu'il y a un quart, mais sur le quart vous allez le dépenser comment ? À même pas un mois de la fin de l'année, vous devriez avoir une bonne vision ! Donc donnez-nous les montants engagés ! Des mandats, des commandes, des budgets... On n'est plus sur la phase budget, on est sur la phase consommation, là.

**Monsieur le Maire**

Les travaux, par exemple pour la maison de la petite enfance, avancent à une certaine vitesse. On ne peut pas déterminer la vitesse d'avancée du chantier. Si la réponse ne vous convient pas, c'est la réalité. Vous avez des chantiers qui avancent plus vite et d'autres moins vite. On n'a pas la capacité de déterminer... On ne peut pas déterminer...

**Monsieur Marc FONTAINE**

Quand vous faites construire une maison ou un appartement, vous avez un échéancier en fait ?...

**Monsieur le Maire**

Ça ne marche pas comme ça, comme on a la trésorerie, vous payez à chaque fois que vous recevez une facture de travaux.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Mais ils ne vous ont pas dit à l'avance... « Vous devez payer tant à telle date » ?

[Inaudible]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Le calendrier nous donne la consommation de l'engagement déjà fait, pour ensuite, qu'il soit validé ou pas, entre le mois de février ou le mois de mars, peu importe, on a un engagement. Et c'est ça qui est important. C'est cet engagement-là que je cherche. Un calendrier.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Moi, avant d'avoir un calendrier, j'aimerais connaître le menu. Vous nous parlez de projet cœur de ville, il est prévu effectivement dans l'enveloppe budgétaire globale. Vous évoquez le pôle culturel, etc., on n'a jamais eu la moindre discussion sur le sujet en Conseil Municipal. Vous nous demandez de voter pour débloquent des crédits sur des sujets dont on n'a jamais discuté. Même chose sur le CPM. Je vous mets au défi de le démontrer qu'on a eu un débat un jour dans ce Conseil Municipal, ça n'a jamais été le cas. Donc c'est assez surprenant. Pour le coup, quand on construit une maison, on se met d'accord sur les plans, sur le type de maison qu'on veut construire et ensuite on fixe l'échéancier des chantiers pour reprendre l'exemple qui était donné. On n'a jamais eu ces débats-là et vous venez nous demander de débloquent un quart du budget d'investissement... Je reviens à la discussion que vous avez amorcée tout à l'heure en début de Conseil Municipal, avec une volonté et dans une logique de construction et là, de toute façon, on s'aperçoit que rien n'est transparent et vous poursuivez dans cette voie-là.

**Monsieur le Maire**

Là, je ne suis pas d'accord avec vous pour une simple et bonne raison, c'est que toutes les demandes de subventions sont chiffrées. Vous connaissez le montant de la maison de la petite enfance ? 2,4 millions. C'est même paru dans le journal de la ville. Vous connaissez le montant de la maison de maître ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je vais vous répondre sur la maison de la petite enfance. Il a fallu qu'on se présente en pose de la première pierre pour découvrir ce qu'était la maison de la petite enfance. Les plans de la maison de la petite enfance, le budget, les subventions, etc. je me souviens d'ailleurs Madame Duval avait réagi...

**Madame Valérie DUVAL**

Je n'ai pas pu vous inviter, je n'avais pas le droit.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Toujours est-il, je reprends l'exemple de la maison de la petite enfance, en matière de transparence...

**Monsieur le Maire**

Vous n'allez pas être content non plus de ma réponse ! Monsieur Arzel, vous étiez à la commission d'appel d'offres pour maison la petite enfance ? Donc vous avez vu le prix ? Et la commission d'appel d'offres a eu lieu avant la construction de la maison de la petite enfance ! Donc, vous avez bien sûr vu les plans et le prix ! Votre collègue, quand il prétend qu'il ne connaît pas les prix et le plan il n'est pas honnête...

**Monsieur Cyrille ARZEL**

Effectivement, on a vu la commission d'appel d'offres sur la maison de la petite enfance. On a vu les prix et celui qui a été retenu sur la base d'un projet... Mais je me souviens très bien avoir vu les prix.

- Et le plan ?
- Il y avait tout.

**Monsieur le Maire**

Deuxième point où vous n'avez pas été honnête dans vos paroles précédentes, vous me dites « J'ai découvert les plans à partir de la pose de la première pierre ». C'est ça ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Quel est le délai légal d'instruction d'un permis de construire avant un recours ? [...] Vous, vous avez attendu la pose de la première pierre pour découvrir le projet, alors que Monsieur Arzel avait déjà une bonne idée en commission d'appel d'offres sur le projet et le permis de construire. Les permis de construire sont affichés, c'est une obligation légale. Et vous avez la possibilité, comme tout un chacun ici présent, comme tout citoyen, d'aller consulter les permis de construire.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Et j'ai aussi la possibilité de demander les grands livres de comptes, comme tout citoyen... En matière d'honnêteté, évitez de donner des leçons. Parce qu'en termes de respect de la loi, vous êtes pour le moins tendu.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Et j'abonde dans le sens de Monsieur Rosconval parce que, pour avoir voulu consulter les permis de construire de l'Îlot du théâtre, il était impossible d'y accéder. Donc en honnêteté, Monsieur le Maire, excusez-moi mais là, j'ai aussi un doute comme Monsieur Rosconval. La moindre des choses, c'est de nous réunir autour de cette table et de nous présenter le projet, plutôt que de le découvrir *à posteriori*. Et ensuite vous nous demandez d'avancer de l'argent...

C'est exactement le début de ce CM. Si vous voulez qu'un CM fonctionne normalement, vous informez les élus autour de cette table, ça permet de découvrir avec vous. Vous portez la majorité, nous on sert la minorité mais on est capable de travailler de manière constructive et en plus on découvre, vous présentez le budget que vous allez avoir pour ce projet, au moins les choses sont très claires. C'est juste ça que l'on demande Monsieur le Maire. Et depuis le début du CM, j'ai l'impression que vous retombez dans les mêmes travers. Si vous n'avez pas compris le message du début, c'est bien dommage parce que les dysfonctionnements, ça va être à tous les niveaux. Dysfonctionnement du CM ; dysfonctionnement aussi par rapport à ce qui se passe à la mairie ; j'ai des doutes sur le management de la mairie, en vous entendant.

**Monsieur le Maire**

Je reviens sur les grands livres de comptes que vous avez demandés, ils vont vous être communiqués. Sauf que vous avez demandé des documents de 2020, nous avons estimé que vous n'étiez plus à une semaine près. Ça fait trois ans quasiment, et maintenant d'un seul coup ça devient urgent ! Il faut être honnête ! Concernant les permis de construire, ils sont à disposition mais c'est sur rendez-vous, parce qu'on





a eu des vols de documents lors de leur consultation. Maintenant, c'est sur rendez-vous, vous avez la liberté de prendre rendez-vous au service de l'urbanisme qui vous accueillera avec plaisir.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

J'ai des doutes aussi sur des modifications qui pourraient avoir lieu. Parce que si vous étiez vraiment transparent, si vous n'avez rien à cacher vous nous communiqueriez les documents sans problème. Je vous rappelle qu'on a voté la charte de l' élu de notre mandat. Donc on est en capacité aussi de garder des informations pour nous, l'idée ce n'est pas de les exposer sur la place publique.

**Madame Amandine BENOIST**

Moi en tant qu' élue de la majorité, je me suis présentée pour consulter un permis de construire sur les horaires sans rendez-vous. Parce que sur le site de la mairie on a quand même un accès libre à la consultation, et on m'a dit qu'il fallait que je prenne rendez-vous. Seulement le rendez-vous a un délai de plus de quinze jours.

**Monsieur le Maire**

Ils ont beaucoup de demandes. Tu avais déjà consulté ce permis-là ?

**Madame Amandine BENOIST**

Non. J'avais consulté un premier permis, en juillet il me semble, ensuite je me suis représentée pour reconstruire les permis. On m'en a présenté un seul puisque les deux autres étaient en instruction, j'ai voulu le reconstruire et il a fallu que je prenne rendez-vous. Comme tout le monde, oui, sauf que je fais partie de la commission, par exemple, d'aménagement, je trouve ça un petit peu gros.

**Monsieur ?**

Je vois qu'il y a beaucoup d'interrogations de notre part aussi, je propose qu'il y ait un report vu qu'on va refaire un conseil municipal bientôt, ce qui nous laissera le temps de communiquer les documents qui permettront de procéder au vote.

**Monsieur le Maire**

Qui est contre le vote de cette délibération ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

**On passe à la délibération suivante. Autorisation de verser un acompte sur les subventions au centre d'action sociale avant le vote du prochain budget primitif de la ville.** Le prochain vote du budget de la ville ne se fera pas avant le mois de mars.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je pense qu'on peut toujours être dans une stratégie d'évitement du débat, c'est ce que vous avez fait à l'instant, vous fuyez le débat, dont acte. Je vais vous proposer et ça s'inscrit dans ce que vous disiez tout à l'heure, de la transparence, qu'on ait de la visibilité par rapport à l'avenir de la ville, et qu'on ait de la visibilité aussi par rapport à la méthode qui sera mise en œuvre pour développer les projets futurs. Comme on avait fait l'année dernière, cette année, on vous demande officiellement l'organisation d'un débat de politique générale, la loi nous le permet. Ce sera l'occasion de prendre du recul par rapport à l'avenir de la ville, de poser un vrai débat sur cet avenir. Vous pouvez consulter autour de vous, j'ai bien vérifié, on a la possibilité de le faire tous les ans. L'année dernière, il avait eu lieu le 8 décembre, j'anticipe un peu mais à partir du mois de décembre, on peut organiser ce débat. Et ce que j'aimerais bien, pour une fois, c'est qu'on ait un véritable débat. L'année dernière, vous vous êtes contenté de nous faire un rapport d'activités, on n'a jamais eu de véritable débat sur l'avenir de la ville et je pense que, quand on est attaché comme nous, comme vous, à l'avenir de la ville, quand on est attaché aux intérêts des Triellois, il faut oser le débat parce que c'est comme ça qu'on progresse collectivement.

**Monsieur le Maire**

On en fera un, en même temps que le conseil municipal. Concernant l'autorisation de verser un acompte sur les subventions au centre d'action sociale, est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**





Depuis le 8 juin dernier, on n'a absolument pas eu de conseil d'administration du CCAS. Donc se prononcer sur cette délibération me pose un certain nombre de questions sur cette enveloppe qui serait débloquée. J'aurais besoin de précisions. Par rapport au CCAS on a une enveloppe de 300 000 €, on avait en début d'année un reliquat de 100 000 €, donc j'aimerais bien savoir pourquoi on a vraiment besoin aujourd'hui de débloquer un quart du budget, sachant qu'on n'a pas eu de CA et qu'on n'a pas discuté des dépenses. Je n'avais pas souvenir qu'on avait dépensé les 400 000 €. J'aimerais bien avoir des précisions sur les dépenses qui ont été effectuées. Et, à la rigueur, Madame Evano, comme on est dans les reports, est-ce que ça serait possible d'avoir un CA du CCAS ? Comme il y a un prochain conseil municipal de prévu et qu'on puisse du coup en discuter au prochain CM ? Parce que si on commence maintenant à rentrer dans les détails on risque, comme à la délibération précédente, de perdre la moitié des personnes.

**Madame Catherine EVANO**

On va avoir un CM prochainement parce que là on fait face à un petit problème, notre directrice a été absente, on n'a pas pu faire les choses comme on le voulait. Donc là normalement, il devrait avoir lieu prochainement. On pourra à ce moment-là voir ensemble ce qui a été dépensé très exactement.

**Monsieur le Maire**

J'ai un comité d'administration dont vous faites partie, Madame Kérignard, qui a défini un certain nombre d'objectifs, je vais le présenter rapidement [affichage], un rapport d'orientation budgétaire qui définit les objectifs, les principales missions dont les objectifs politiques chiffrés. Après, on va revenir sur ce point-là. Il y a un certain nombre de recrutements, le maintien à domicile, etc., ça fait partie des fonctions du CCAS. Donc ce rapport de passation budgétaire, Madame Kérignard, vous l'avez eu.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je ne suis pas en train de vous parler du rapport d'orientation budget, je ne remets absolument pas en cause les orientations du CCAS. J'ai participé à tous les conseils d'administration, sans problème d'ailleurs, il n'y a pas que moi qui en fait partie, il y a aussi Elisabete Leserteur dans notre groupe, il n'y a aucun souci. C'est comme la délibération précédente, on tourne en rond. Je ne sais pas comment on va s'en sortir, c'est tout simplement par rapport au CA du CCAS, je vous rappelle que dans le règlement intérieur normalement c'est tous les trimestres, je l'ai là si vous voulez je peux lire comme vous. Mais l'intérêt ce n'est pas de tout dérouler, ce qui était prévu par rapport au CCAS, je ne suis pas là pour remettre en cause, je suis en train de vous dire quel est l'état des lieux à l'heure actuelle. On est le 28 novembre et qu'est-ce qui justifie le fait qu'on débloque un quart du budget suivant ? Parce que l'on n'a pas eu de CA depuis le 8 juin donc c'est normal que j'aie besoin d'avoir des précisions. Ça engage votre responsabilité [Inaudible] Mais je pense que la chose la plus intelligente et madame Evano avait l'air de se retourner vers vous, c'est de reporter au prochain CM, parce qu'on va encore passer vingt minutes pour tourner en rond ? J'ai autre chose à faire. Moi je voudrais avancer. Donc je préfère que l'on ait un CA du CCAS, qu'on fasse le point, et on en parle au prochain CM !

**Monsieur le Maire**

Madame Evano est d'accord pour faire le CA et moi ça ne me pose aucun problème. En revanche il y a un certain nombre de points à savoir, c'est que, quand même, la subvention du CCAS est au total de 300 000 €, donc le quart sera à 75 000 € pour engager sur le premier trimestre. À voir aussi que sur la délibération, autre point qu'il est important de préciser, c'est une autorisation de subvention. Ce n'est pas un chèque en blanc de 75 000 €. Suivant les besoins financiers du CCAS, la ville abondera dans les provisions du CCAS. Il faut être précis dans le jeu. Parce que quand vous dites qu'on donne 75 000 € comme ça, ce n'est pas le cas.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

C'est une avance.

**Monsieur le Maire**

Non, ce n'est pas une avance. Notamment, c'est pour payer les salaires du CCAS. Mais ce n'est pas une avance.



**Madame Sophie KÉRIGNARD**

On peut s'arrêter là...

**Monsieur le Maire**

Mais il est important de préciser, juste, que ce n'est pas un chèque en blanc.

**Encore une délibération finances concernant des admissions en non-valeur.** [Lecture du document affiché]. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de questions ? On va pouvoir procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

**Affaires générales, décision sur le maintien à son poste d'Adjointe de Madame Bérengère Voillot, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire.** Ça va être à bulletin secret. Je tiens à préciser que le poste sera laissé vacant, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de poste d'adjoint, on ne va pas procéder à une réélection d'une adjointe. On supprime juste le rôle de madame Bérengère Voillot et on n'élit pas ensuite une autre adjointe, le poste est clôturé. Ça réduit le nombre d'adjoints si la délibération est acceptée.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Monsieur le Maire, si je pouvais dire quelques mots ? Je voulais déjà dire qu'être adjoint c'est un honneur qui est confié par le Conseil Municipal, c'est aussi une charge que l'on peut refuser. Mon engagement pour la ville est intact. Je n'ai plus de délégation, mais je reste Officier d'Etat Civil et de Police Judiciaire, c'est-à-dire qu'ils vont me maintenir mon poste, je célèbre les deux mariages prévus ce samedi, et je serai d'astreinte pour la ville du 30 décembre au 6 janvier. C'est un plaisir pour moi de servir ma ville et je dois dire que quel que soit le différend politique qui m'oppose à Monsieur le Maire, cet engagement est plus fort que tout. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Jusqu'au mois de juillet je n'avais aucun différend avec l'ensemble des élus ici présents, jusqu'au moment où on m'a demandé de virer un agent. Pour moi ça ne passe pas. On ne me fait pas de négociation de ma démission. « C'est l'agent ou moi », ça ne passera pas. Je ne céderai jamais au chantage.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je ne vous ai pas fait de chantage. Je vous ai dit qu'il y avait deux de mes collègues adjointes qui avaient mis en balance le fait de ne pas renouveler un contrat de leur présence dans l'équipe. Et que si ces personnes s'en allaient, ce sont des collègues que j'estime et en qui j'ai toute confiance, que si elles partaient je partais aussi. C'est tout à fait différent.

**Monsieur le Maire**

Donc vous confirmez mes propos précédents. Trois adjoints m'ont menacé de démissionner...  
[les deux personnes parlent en même temps. Inaudible]

**Madame Bérengère VOILLOT**

[...] à mon âge je me vois mal menacer quiconque.

**Monsieur Florent BÉQUIGNON**

Une observation sur la rédaction. La titularisation de la délégation appartient au Maire et pas au Conseil Municipal. Le Maire est fondé à voter toutes les délégations, c'est un choix que vous faites puisque ça vous appartient et pas au Conseil Municipal. Je propose d'amender la délibération au point numéro 1, puisque le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de Madame Bérengère Voillot à son poste d'Adjointe au Maire, en revanche la mention de sans délégation vous appartient et pas au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer sur ce point-là, on le met dans les commentaires mais pas sur le vote. Je propose de voter cet amendement au Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire**

Ça ne figure pas dans le document final en fait. C'est juste une information.  
[Inaudible]

C'est pour maintenir ou pas le rôle d'adjoint. [Inaudible]



On explique que, suite au retrait des délégations. Suite au retrait des délégations, on a l'obligation de remettre[Inaudible]

Donc on va voter à bulletin secret. Pour laisser vacant... Pour expliquer, soit vous êtes pour ou contre le maintien. La délibération, telle qu'on la présente, c'est contre le maintien... [affichage du document]

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je pense qu'il y a deux votes. Le premier vote est sur le maintien de ma personne au poste d'Adjointe, et le deuxième vote est sur le maintien du poste d'Adjoint au Maire.

**Monsieur le Maire**

On aurait pu faire les deux en même temps. Sachant que, je précise bien, on ne va pas proposer d'Adjoint ensuite.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

On est bien d'accord que si le maintien est confirmé il n'y a pas de deuxième vote ?

**Monsieur le Maire**

Si le maintien est confirmé, il n'y a pas de deuxième vote.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je voudrais quand même intervenir sur les deux délibérations qui nous sont présentées là. Vous nous demandez de nous prononcer sur le maintien dans leurs fonctions de deux adjointes, à qui vous avez préalablement retiré leurs délégations. Il s'agit purement et simplement d'une sanction...

**Monsieur le Maire**

Une perte de confiance, oui.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Une sanction. Une sanction à l'encontre de ces deux élues qui se sont engagées à vos côtés depuis plusieurs années. Deux élues avec qui nous avons parfois eu – je parle en tant qu'opposition – parfois des débats après mais toujours respectueux. Deux élues dont l'engagement et l'investissement sont incontestables. Et pourtant, on a eu l'occasion de s'écharper à plusieurs reprises. J'entends bien la raison que vous invoquez. Pour moi, le seul tort de ces deux adjointes est d'avoir fédéré une majorité d'élus pour demander un partage plus équilibré des pouvoirs au sein du Conseil Municipal. Je pense que le fond du problème, il est là aujourd'hui, et c'est ce que vous n'acceptez pas. En tout état de cause, vos gesticulations victimaires sur les réseaux sociaux n'y feront rien. Elles ne masqueront pas votre part de responsabilité dans la crise actuelle, y compris celle qui émerge avec les sanctions. Je considère qu'aujourd'hui vous avez une lourde responsabilité dans la crise actuelle. Pourtant, dès votre élection, vous avez bénéficié d'une situation idéale. Une situation idéale et inédite, avec le renouvellement intégral du Conseil Municipal. Aucun contentieux, aucun historique, aucune tension liée au mandat précédent. Cette mandature débutait donc sous les meilleurs auspices. Preuve en est, nous avons voté, nous vous l'avons rappelé tout à l'heure, en toute confiance l'élargissement de vos délégations, opposition et majorité confondues. Manifestement cette confiance n'était pas réciproque. Dès juillet 2020, vous avez interdit aux élus de votre majorité de travailler avec l'opposition.

**Monsieur le Maire**

Eh oui, les langues se délient.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

On comprend mieux pourquoi toutes nos propositions sur restées sans suite. On comprend mieux pourquoi les commissions municipales ne fonctionnent pas depuis deux ans. Votre défiance chronique est également patente à l'encontre des élus de votre groupe. Incapable de déléguer, vous êtes systématiquement – ou presque – rapporteur de toutes les délibérations. Le Conseil Municipal de ce soir en est une nouvelle preuve. Comme nous, les élus de votre groupe déplorent vos décisions unilatérales, et ils l'ont dit pour certains ce soir, notamment sur les projets structurants. Comme nous, ils s'inquiètent à juste titre du manque de transparence de vos choix budgétaires et des dérives financières. Comme nous, ils déplorent la dégradation



du climat social au sein du personnel municipal, en lien avec des pratiques autocratiques. Ils ont fait preuve d'une grande patience et une grande loyauté, mais aujourd'hui ils n'entendent plus à être des élus godillots dont le seul rôle est de lever la main à votre signal. Plutôt qu'être sanctionné, je pense que ce courage peut être salué. Ne comptez pas sur nous pour les sanctionner ce soir, les sanctions ne vont rien résoudre. Au contraire, elles ne vont qu'accentuer cette crise et l'exacerber. Deux adjoints aujourd'hui et combien demain ? Quel gâchis pour la ville, quel gâchis pour les Triellois.

**Monsieur Fabien TANTI**

Je souhaiterais prononcer ces quelques mots à ce sujet. Bien entendu la situation, depuis quelques semaines voire plusieurs mois, depuis cet été environ, a considérablement perturbé le travail de l'équipe. L'équipe en qui j'avais totale confiance ainsi qu'envers tout le personnel avec qui je m'entends bien. À titre personnel, je n'ai de problème avec personne et c'est la raison pour laquelle, début septembre, après une période de troubles qui m'a concerné parce que j'avais eu un peu l'impression d'avoir raté un épisode, à savoir que les tensions nées durant l'été, je les ai ignorées jusqu'à début septembre à mon retour de vacances. Quelle ne fut pas ma stupéfaction d'entendre le déroulé des événements depuis mi-juillet. Ce faisant, j'ai pris une position ferme et je pense qu'elle est juste, à savoir qu'un élu n'a pas à se prononcer pour l'éviction d'un membre du personnel. Cette position, je l'ai martelée fermement et je la maintiens encore aujourd'hui. Il est hors de question, sur mes valeurs et mon rôle d'élu, que je puisse me prononcer, notamment lors d'une réunion dans laquelle on a évoqué ce problème, et je tiens encore à dire ce soir que j'ai été profondément choqué que des collègues et adjoints que je respectais aient pu aller trouver le Maire pour demander de licencier une mère de trois enfants qui travaille à la mairie et qui fait correctement son travail. Maintenant, je vais vous dire. J'ai passé un nombre assez élevé dans différentes entreprises. Et vingt-huit ans dans une entreprise... Vous n'êtes pas obligé de soupirer, moi j'ai la patience d'écouter tout le monde ici, alors vous allez m'écouter s'il vous plaît.

J'ai passé vingt-huit ans dans une entreprise du service public, et la guerre au faciès je l'ai vue. Je l'ai subie, aussi. J'ai aussi été harcelé. Alors ce problème, je le connais et croyez bien que si j'ai quitté le service public en 2016, deux ans et demi avant la valeur calendaire qui était prévue, c'est justement parce que je n'en pouvais plus à cause d'une personne. Dans le monde de l'entreprise comme dans le service public, il y a beaucoup de gens qui ne peuvent pas s'encadrer. Mais ça n'empêche pas que le travail doit avancer, et on y arrive. Et moi j'ai subi de 2013 jusqu'à 2016 sans rien dire parce que ma valeur travail était celle que j'ai toujours connue. Je ne vais pas m'étaler sur mes problèmes personnels, ils sont très loin derrière. Mais je pense aujourd'hui qu'il est indispensable que tout le monde s'entende, et j'insiste sur ce mot, même si on ne peut pas quelquefois se tolérer, le travail est l'avancée pour la ville doit être omniprésent. Or, je ne me reconnais pas dans tout ce qui est arrivé depuis juillet. Je veux bien entendre les choses, je veux quelquefois les comprendre, mais je n'ai pas envie d'imaginer que des élus prennent position pour virer quelqu'un. Pour moi, socialement, c'est insupportable.

**Madame Valérie DUVAL**

Il y a un suivi, donc tu ferais mieux de te taire. Tu n'as rien suivi.

**Monsieur Fabien TANTI**

Madame Duval, je sais très bien parce que j'ai eu l'occasion d'échanger avec la personne concernée et je pense que c'est un très mauvais signal que des élus prennent position pour écarter un membre du personnel et je persiste...

[Inaudible]

**Madame Valérie DUVAL**

Non mais écoute, ça suffit !

**Monsieur Fabien TANTI**

Madame Duval, je me suis exprimé sans m'adresser à vous, vous êtes priée de faire la même chose.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Moi j'aimerais juste avoir ton [Inaudible], tout là-dessus sincèrement. Est-ce que tu crois vraiment que ce n'est pas de ta responsabilité, en tant qu' élu justement, de préserver les personnes néfastes vis-à-vis des autres ?

**Monsieur Fabien TANTI**

Mais sur quels critères ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

C'est important que, tout autour de cette table, nous prenions en considération notre responsabilité d' élu. C'est de notre responsabilité d' élu de protéger les autres. C'est ta responsabilité à toi, individuelle, en tant qu' élu [Inaudible]. Quelle qu'elle soit, de quelque manière qu'elle soit de prendre soin des plus faibles. Les personnes qui sont parfois d'un tempérament fort peuvent elles-mêmes être victime. Toi-même tu as été victime, et ta force, c'était le travail. Mais finalement, ce n'est pas bon. C'est ça, qui aurait dû être préservé. On aurait dû te protéger de cette personne néfaste. Tu comprends ? C'est ça qui est important. Ce qu'a fait Valérie, et je lui tire mon chapeau ; c'est pour ça qu'il est important de bien préciser ici, que notre rôle est là et pas ailleurs. De préserver et de protéger.

**Monsieur Fabien TANTI**

Je vais vous donner tout de suite mon point de vue. Je rentre de vacances et j'apprends tout ça. Lettre anonyme, accusations, calomnies. Et je dois prendre ça au premier degré ? Eh bien non. Je ne pouvais pas prendre position parce que j'ai estimé que je n'étais pas qualifié, y compris en tant qu' élu, pour pouvoir porter un jugement sur la situation. Ce faisant, le soir de cette fameuse réunion, j'avais donc annoncé à tout le monde que je m'en remettais au résultat de la commission d'enquête qui était mandatée pour ça et, en mon âme et conscience, c'est ce que j'ai fait. Et il s'est avéré qu'elle a statué qu'il n'y avait pas de harcèlement. Qu'est-ce que j'aurais dû faire ? Plonger tout de suite au premier degré ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Notre responsabilité, c'est de préserver. Qu'il y ait une commission, c'est très bien mais avant tout on préserve les plus faibles. C'est de ta responsabilité ! Tu es responsable de ça. Imagine. Je vais aller très loin pour caricaturer pour que tu comprennes. Une personne, au vu d'une certaine pression peut avoir et qui a de gros problèmes de santé, elle va peut-être même, comme à France Télécom Orange à l'époque, décider de se suicider. Qu'est-ce que tu fais avec ça ? Tu fais quoi ? Tu te dis « Ah j'aurais dû réagir » ? Alors qu' « en ton âme et conscience », tu décides que c'est une organisation extérieure qui doit te donner l'aval, mais rien ne t'empêche de préserver les plus faibles en attendant la décision finale en mettant la personne hors d'état de nuire...

**Monsieur Fabien TANTI**

Excusez-moi du peu, mais il me semble que face à ce problème il n'a jamais été proposé une audition contradictoire pour pouvoir juger de la situation. Et sans cet audit... Non. Arrête, Valérie...

**Madame Valérie DUVAL**

Fabien je vais t'expliquer, il y a un joli scénario, c'est super ce que tu viens de dire. Il y a eu une enquête, il y avait 4 signalements, et il y avait une DRH, au mois de juillet. Et moi, j'assume devant la télévision, j'ai assumé de dire à ma DRH, « Allez jusqu'au bout de l'enquête disciplinaire ». C'était mal, Fabien ? J'ai juste dit à Cédric – bas les masques, on va dire ce qu'on en pense – qu'on ne voulait pas qu'elle soit titularisée parce qu'il y avait 4 sujets de signalement à son encontre. C'était ça, le débat pendant que tu étais en congés. Fin juillet on a dit « il n'y aura pas de stagiairisation tant qu'il y a 4 signalements sur cet agent et on ira au bout de l'enquête disciplinaire » ! J'ai tous les messages.

**Monsieur Fabien TANTI**

Ce problème aurait dû se gérer dans un bureau RH, on aurait évité la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Vous êtes en train de faire, depuis le début de ce conseil, le procès du Maire de la ville de Triel.

**Madame Valérie DUVAL**



C'est ton histoire que tu tournes dans ta tête depuis septembre...

**Monsieur Fabien TANTI**

C'est une attitude détestable. Chacun s'est exprimé mais moi je ne siffle personne.

**Madame Valérie DUVAL**

Est-ce que tu crois vraiment qu'on en est arrivés là ? Pour le maintien ou non d'un agent en CDD ?

**Monsieur le Maire**

Il est important tu ajouter des éléments factuels. Il n'y avait que des signalements anonymes. À savoir que des signalements anonymes, je pense que Pascal peut en parler,  
[Inaudible]

**Madame Valérie LENORMAND**

... Si les témoignages étaient anonymes c'était pour protéger les agents.

**Monsieur le Maire**

Les signalements anonymes, il faut aussi ajouter que, normalement... Quand j'ai eu le dossier, j'ai constaté quelque chose... Non, comme l'a dit Fabien, il n'y a eu aucune audition contradictoire, normalement, le rôle, et ça a été rappelé par le conseil de prévention, une DRH doit auditionner l'agent concerné. À savoir que l'agent concerné, vous avez même refusé Madame Lenormand, de la rencontrer.

**Madame Valérie LENORMAND**

Je suis élue DRH, je ne suis pas DRH !

On vous a demandé, et je vous ai dit que ce n'était pas notre rôle, nous les élus, de recevoir cet agent, parce que ça faisait un tribunal et c'est ce que vous avez l'habitude de faire dans la mairie pourtant, mais ce ne sont pas mes pratiques. De convoquer les agents pour dire « qu'est-ce qu'elle a fait de mal celle-ci ? », « qu'est-ce qu'elle a fait de mal celle-là ? », ça c'est dans votre habitude mais c'est illégal en ressources humaines, ça je vais vous l'expliquer un jour, si vous m'aviez laissé déléguer je vous aurais dit que vos méthodes n'étaient pas les bonnes.

Par ailleurs, on a fait un courriel au mois de juillet pour dire qu'il est hors de question de voir cet agent parce qu'en fait, on est élus, on était quatre élus à vous demander de [Inaudible]

Vous nous avez demandé, à trois élus de la rencontrer. Je suis désolée, je suis élue, il y a une DRH, elle fait son travail ! On vous a envoyé un courriel pour vous dire que c'est à Carole de la rencontrer, la DGS, c'est votre boulot, c'est eux les agents ! C'est eux les salariés de cette mairie ! Ce n'est pas moi !

**Monsieur le Maire**

Sauf qu'ils ne l'ont pas rencontrée ! Elle a fait un dossier à charge, ici d'ailleurs l'agent est présente dans le public ainsi que les personnes qui l'ont soi-disant séquestrée [Inaudible]

Je crois qu'ils sont tous derrière au fond. Ils peuvent se lever s'il vous plaît ? Les personnes qui ont été soi-disant victimes ? Ils viennent de m'envoyer des messages et ils veulent juste que je rétablisse la vérité.

[Inaudible]

Vous avez fait un dossier contradictoire, sans recevoir l'agent concernée, ce n'est pas la procédure ça a été rappelé par le CIG. En fait elle n'a jamais fait cet entretien, elle n'a jamais été convoquée à la DRH. La DRH n'a pas fait son travail ! On a reçu le rapport finalisé !

**Monsieur Marc FONTAINE**

Il ne faut pas cantonner, je sais que vous le faites beaucoup, cette situation à cette affaire avec les agents. C'est une affaire globale, sur un mode de gestion, et tous les élus qui sont là de la majorité, tous ! Ne peuvent pas dire qu'on n'en parle pas depuis deux ans, de ça. En septembre ! Lors du repas qu'on a fait, je vous ai dit Monsieur le Maire le problème pour vous, ce n'est pas l'opposition, c'est votre majorité qui n'explose pas. Il y a eu un incident qui a fait dégoupiller, mais ça nous a fait beaucoup plus parler alors qu'avant on ne se parlait pas. Et on s'est rendu compte que le gros problème Monsieur le Maire, c'est vous. Vous mentez à tout le monde !

**Monsieur le Maire**





Quoi ? Non, merci.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Il y a plein de sujets pour lesquels vous avez manqué d'honnêteté !

**Monsieur le Maire**

J'aimerais bien les voir.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Dans le courrier que vous m'avez envoyé, par exemple. ... Conversations WhatsApp... Je peux vous prouver que ce que vous avez dit dans le courrier c'est faux !

[dispute]

**Monsieur Pascal GILLES**

C'est un conseil municipal, évitez les règlements de compte. [...]

**Monsieur le Maire**

On va passer au vote.

[...]

**Madame Catherine EVANO**

19 à 14. 19 pour et 14 contre.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Merci beaucoup mes chers collègues. Merci.

**Monsieur le Maire**

On passe l'urne maintenant pour Valérie Lenormand [...]

**Madame Line WENZEL**

On a 19 pour, 12 contre et 2 blancs.

**Monsieur le Maire**

Je laisse la parole à Pascal qui voudrait dire quelques mots.

**Monsieur Pascal GILLES**

J'ai beaucoup écouté, je prends rarement la parole. Maintenant, ce que je trouve dommage, c'est que toute cette situation, toutes ces personnes qui je pense, ont parfois leur raisonnement altéré peut-être pour une certaine colère, alors on oublie peut-être tout le travail qui a été fait. Je pense qu'au niveau des Triellois je ne sais pas le spectacle qu'on peut leur donner, mais il y a eu énormément de travail de fait. Pour ma délégation, je remercie notamment le chef de police ici présent ainsi que tous les effectifs. J'ai aussi été surpris qu'on puisse aussi dénigrer le travail du personnel qui est derrière moi, la DGS [Inaudible]

le directeur des affaires juridiques, la directrice des affaires financières, il y a quand même un travail qui est fait, ce serait dommage que les Triellois aient comme image uniquement ces pugilats verbaux et ces règlements de compte et que ça occulte tout le travail qui a été fait. Je parle notamment en général mais aussi et surtout pour ma délégation, avec des agents qui s'investissent au quotidien et qui donnent un maximum d'eux-mêmes pour essayer de faire en sorte que la ville soit plus sûre, donc je pense qu'il en est de même pour les autres délégations et les personnes qui travaillent notamment dans ces domaines-là. Après, il y a des choses qui doivent se régler autre part qu'en Conseil Municipal, tout ce grand déballage auquel on a pu assister. Les Triellois, s'ils écoutent, qu'ils pensent qu'il y a aussi un énorme travail de fait et des résultats et des très bonnes choses qui ont été réalisées. Il faut un peu de positif.

**Madame Christèle DIDIERJEAN**

Je voudrais donner mon avis aussi parce que j'ai été approchée pour la première histoire concernant la fameuse agente... Si ! J'ai écouté depuis tout à l'heure et honnêtement je suis restée très calme, j'ai essayé en tout cas. La première agente, sur le principe on est d'accord. Le principe de précaution, je suis tout à fait



d'accord, c'est aussi pour ça que j'ai signé, je l'assume. Mais quand derrière, il y a une enquête de faite et qui a prononcé qu'il n'y avait pas de harcèlement, je ne vois même pas pourquoi on revient dessus. Ensuite, concernant certaines personnes de l'opposition, quand on se permet de donner des leçons au Maire alors que sur les réseaux sociaux, ouvertement on ment, j'ai été concernée et je n'ai pas répondu, notamment à Monsieur Rosconval, c'était pour les législatives, je me suis regardée, là Avant de dire qu'on a reçu tout le monde alors que ça n'a été le cas. C'était juste une petite parenthèse. [Inaudible]

Oui, vous avez reçu tous les candidats aux législatives. Ça vous rappelle quelque chose ? [Inaudible]

Désolée. Ça c'est sûr, je vous confirme, on n'a pas les mêmes valeurs et j'en suis très fière d'ailleurs. [Inaudible]

Laissez-moi finir sur l'histoire quand même. Concernant les législatives, on a fait le programme tous ensemble. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, on a fait X réunions, à part une personne qui n'écoutait jamais, on s'est tous mobilisés, et on est tous dans un état dommageable on va dire, je suis consternée de voir comment les choses évoluent, je suis triste et certains le savent [Inaudible]

mais la personne se permet de dire qu'il faut préserver les agents tout en les insultant au téléphone. La personne se reconnaîtra je pense. Ce qui me touche vraiment, c'est qu'on était très soudés, on a le droit d'être en désaccord avec Cédric. Moi, je l'ai été plusieurs fois. Pour ceux qui connaissent mon caractère je n'ai pas ma langue dans ma poche pour dire ce que j'ai à lui dire quand il faut le dire. Maintenant, c'est quelqu'un de loyal, et ce qu'il a fait pour la ville, je pense que les Triellois le voient, ça ne peut pas être remis en cause juste pour des petites histoires internes. Je ne parle pas de l'histoire du harcèlement. Je parle des histoires d'ego. J'aurais préféré, même s'il y a eu plusieurs avertissements comme l'a dit Marc et il en a parlé plusieurs fois, je suis d'accord avec toi ! [Marc] Mais à un moment donné il faut dire STOP. On se réunit et on avance. Au lieu de se rallier à des personnes qui pour moi n'ont pas les mêmes valeurs.

#### **Monsieur Marc FONTAINE**

Je ne me rallie à personne. Soyons clairs. Nous, on ne se rallie à personne. J'avance en fonction de mes convictions, on a parlé plusieurs fois de choses, tu le sais très bien, tu es la première au courant, on a beaucoup travaillé ensemble. Mais n'essayez pas de nous cataloguer, etc. Le sujet, ce n'est pas l'opposition.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je voudrais apporter juste une petite précision et peut-être éclaircir un peu ta lanterne, Christèle. Je pense que ce qui est très important et il faut que tu prennes en considération, c'est que cette situation est en fait un trop-plein. Ce que tu n'as peut-être pas subi, et tant mieux pour toi, franchement tant mieux si tout va bien de ton côté, mais aussi bien moi, au tout début, que ceux qui, aujourd'hui sont vent debout contre, parce qu'ils ont senti et vivent dans leur façon de travailler autour de l'autorité du maire aujourd'hui, et vous êtes là présent Monsieur Cédric Aoun, et pour parler des adjoints qui sont quand même, pour certains, vos proches, aujourd'hui on se rend compte réellement qu'il y a un problème de management. C'est trop facile de dire « oui, c'est triste, ce n'est pas bien, on ne comprend pas, mais qu'est-ce qui s'est passé, mais pourquoi ». Je suis désolée ! C'est juste la conséquence logique d'une action et d'un exercice de pouvoir unilatéral sans mettre les équipes autour de la table pour discuter et pour échanger. Pour moi c'est le juste retour.

#### **Monsieur le Maire**

Madame Bendjeddou, vous aviez un gros rôle d'adjoint, pourquoi l'avez-vous perdu ? Vous et moi nous savons qu'il ne s'agit pas d'un divergent politique.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Écoutez bien ce que je vais vous dire. Si vous voulez aller sur ce terrain, on va y aller ! Mais attention à ce que vous allez dire. Faites attention à vous ! Allez-y ! Je vous écoute !

#### **Monsieur le Maire**

Merci d'avoir confirmé ce que je viens de dire.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**



Je vous écoute. Je n'ai rien confirmé, je vous ai simplement dit de faire attention à vous.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est ni le lieu ni l'endroit, mais vous et moi nous savons que nous ne vous avons pas démis de vos fonctions d'adjoint pour des raisons politiques !

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Eh bien c'est encore plus triste !...

**Monsieur le Maire**

C'est pour des raisons beaucoup plus graves !

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Eh bien non pas du tout, justement. C'est ça qui est grave. Et c'est votre approche qui est grave, Monsieur le Maire. Là vous êtes en train de traiter les gens de manière individuelle... Oh si ! Vous avez complètement occulté ma position d'élue. Elle est là votre responsabilité. De ne pas considérer les gens autour de cette table comme des élus. Aujourd'hui, je vous le dis clairement, c'est un juste retour.

**Monsieur le Maire**

En août 2020, quand vous étiez adjointe et donc officier de police sur le territoire communal, vous aviez connaissance de faits délictuels. Or, en tant qu'OPJ, vous avez l'obligation de rapporter tous les faits dont vous avez eu connaissance, sans délai, au procureur de la République.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Mais de quoi parlez-vous aujourd'hui ?

**Monsieur le Maire**

Je parle de la vraie raison...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

De quelle raison ? Allez-y ! Faites attention parce que là j'enregistre !

**Madame Bérengère VOILLOT**

Excusez-moi, mes chers collègues, mais est-il vraiment utile de parler de cela en [Inaudible]

Je pense qu'il serait peut-être plus judicieux [inaudible]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Tout à fait ! Vous avez bien raison Madame Voillot. Donc attention à vous. Vous êtes dans une situation délicate. Assumez vos actes et vos décisions.

**Monsieur le Maire**

Ne vous associez pas à la situation actuelle.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Oh si ! Je m'associe justement. Et j'en suis bien heureuse.

**Monsieur le Maire**

Oui, cela on le sait. On va passer aux décisions municipales. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

S'il vous plaît, j'ai été ciblé par une attaque assez malveillante je trouve, donc je vais quand même me permettre de répondre. Les gens qui mettent en avant des valeurs et qui s'assoient sur la démocratie, sur la liberté et sur la République, ça ne me touche pas. Maintenant je vais vous dire une chose. Vous m'attaquez en tant qu'élue, je me suis exprimé par rapport à ça, en tant que citoyen. Quand je me suis exprimé sur les réseaux sociaux, c'était pour rencontrer des candidats députés et des candidats républicains, qui étaient affiliés à un parti, qui défendent les valeurs de la République, qui défendent des valeurs de liberté et de



démocratie. Et ça, je ne l'ai pas observé dans votre candidat « chéri ». Donc ne vous étonnez pas... Je vous serre encore la main, parce que [Inaudible]  
Mais parce que je n'ai pas de temps à perdre.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

... C'est comme cela que vous comptez sauver la démocratie en fait.  
[Inaudible, dispute entre Mme Bendjeddou et M. Rosconval]

**Monsieur le Maire**

Ce n'est ni le lieu, ni l'endroit pour ce genre de débat. On passe aux décisions, est-ce qu'il y a des questions concernant les décisions ?

**Madame Line WENZEL**

Pour la décision 155. Je voudrais savoir combien de chalets ?

**Monsieur le Maire**

Treize.

**Madame Line WENZEL**

Pour combien de temps ?

**Monsieur le Maire**

C'est marqué, une semaine.

**Madame Line WENZEL**

C'est juste une semaine ?... C'est marqué « par semaine ».

**Monsieur le Maire**

C'est pour une semaine.

**Madame Line WENZEL**

Ce n'est pas très cher.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas très cher ? 60 chalets à 30 000 €, soit 500 € le chalet, vous me dites que 100 € la semaine ce n'est pas cher ?

**Madame Line WENZEL**

Non, je ne trouve pas.

**Monsieur le Maire**

Parce que vous êtes experte en location de chalet maintenant ?

**Madame Line WENZEL**

Pas plus ni moins que vous.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

C'est la question que je me pose, c'est-à-dire que quand on fait une location, [Inaudible] prix du standard...

**Monsieur le Maire**

Est-ce que vous pouvez me donner le prix moyen du chalet à la location de la semaine ?

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Si je n'avais pas pris en charge de cette activité j'aurais cherché à savoir ce que c'est.

**Monsieur le Maire**

Vous m'attaquez là-dessus, je vous dis : donnez-moi le prix moyen du chalet à la location de la semaine !



**Madame Line WENZEL**

Je vous le donnerai au prochain CM, c'est promis.

**Monsieur le Maire**

À savoir que ce sont des chalets de Noël, ce ne sont pas des chalets à Megève !

**Madame Line WENZEL**

J'ai bien compris. Merci ! Il manque l'eau !

**Monsieur Gilles GAILLARD**

Sachant qu'en plus il faut les monter et les démonter, et les transporter.

**Madame Line WENZEL**

La décision 156. Je voudrais savoir si le tarif est pour les trois séances ou si c'est le tarif d'une séance.

**Monsieur le Maire**

C'est marqué dessus.

**Madame Line WENZEL**

Donc c'est le prix pour les trois séances ? Ok. Et Monsieur Le Banner et j'ai bien compris que c'était un atelier des pratiques professionnelles. Il y a bien un thème spécial à chaque fois différent ou... ?

**Madame Valérie DUVAL**

Non ce sont des analyses de pratique, c'est obligatoire maintenant.

**Madame Line WENZEL**

Oui, ça j'entends bien, j'en fais aussi. Mais je veux dire est-ce que ce sont toujours les mêmes assistantes maternelles qui sont là pour les trois séances ? Ou est-ce que c'est un roulement pour permettre à chacune de pouvoir y participer ?

**Madame Valérie DUVAL**

Oui c'est un roulement.

**Madame Line WENZEL**

Ok. Pour la décision 157, je suppose que Monsieur Le Banner qui est diplômé ? Je voudrais savoir où le stage se tient ?

**Monsieur le Maire**

Le stage n'a pas eu lieu, il a été reporté parce que Monsieur Le Banner est indisponible

**Monsieur Pascal GILLES**

Effectivement, Monsieur Jérôme Le Banner, pour ceux qui s'y intéressent un peu, est multiple champion du monde de boxe thaïlandaise, de kickboxing, et reconnu mondialement et [Inaudible] donc c'est une des plus grandes sommités de ce sport en France et même dans le monde, et malheureusement il s'est blessé lors de son dernier combat avec une rupture des ligaments du genou, par conséquent il est arrêté pour un certain temps et le stage est reporté vers le mois d'avril.

**Madame Line WENZEL**

Ce que je voudrais comprendre, c'est 10 € pour les Triellois. C'est ce que ça va coûter aux Triellois ou est-ce que c'est la participation de la mairie ?

**Monsieur le Maire**

Le stage a été annulé.

**Madame Line WENZEL**

Mais puisqu'il est reporté, la question va se reposer !

**Monsieur Pascal GILLES**



Ça sera le tarif pour la participation des Triellois pour assister à ce stage et puis, l'autre tarif pour les extérieurs.

**Monsieur le Maire**

Je vais afficher pour les personnes qui regardent les décisions, tarif pour la participation au stage de kickboxing de M. Le Banner, de 10 € pour les Triellois et 20 € pour les non-Triellois.

**Madame Line WENZEL**

Pour la décision 158, je voudrais savoir combien y a-t-il de participants ?

**Monsieur le Maire**

Pour le cours de danse ? Excusez-moi, je suis peu adepte de la danse et je ne me suis pas trop renseigné...

**Madame Line WENZEL**

Et moi pas adepte non plus du kickboxing, donc on met la balle au centre.

**Monsieur le Maire**

Pour Mme Orblin, je ne pourrai pas vous dire. Je pense qu'elle a un diplôme d'État, ça c'est sûr. Après, le nombre de personnes qui ont dansé et le nombre de blessures qu'il y a eu, je ne sais pas non plus. Malheureusement je ne peux pas vous répondre par rapport au nombre de participants.

**Madame Line WENZEL**

Ok, je note. La 160. Je voudrais savoir si l'association The Move 78 est trielloise, je n'ai pas eu le temps de chercher.

**Monsieur le Maire**

C'est une association trielloise, The Move 78, que je tiens à saluer et la remercier pour la qualité du travail qu'ils font sur la ville.

**Madame Line WENZEL**

Et l'association RCSO, à la 167, je ne sais pas ce que c'est.

**Monsieur le Maire**

Le RCSO, je tiens à les saluer, c'est le Rugby Club.

**Madame Line WENZEL**

La 174. Je voudrais savoir pourquoi c'est Triel qui laisse une salle pour le SASP du Paris Saint-Germain Football Club.

**Monsieur le Maire**

Ça a été vu avec Julien Sauvé, ça se déroule depuis longtemps, on a la chance d'avoir le Paris Saint-Germain qui entraîne les juniors, de mémoire qui s'entraîne au stade Gaston-de-Chirac régulièrement et on a mis à disposition des salles du Cosec. C'est plutôt positif pour la ville d'avoir le PSG qui s'entraîne. C'est un bon rayonnement. C'est comme si vous aviez une personne de notoriété qui vient et vous demande une salle, je pense que c'est une plus-value pour la ville. Peut-être que ça vous choque, mais moi je pense que c'est plutôt bénéfique.

**Madame Line WENZEL**

Je ne suis pas choquée, je demande juste une explication.

**Monsieur le Maire**

Vous avez dit que ça vous étonne...

**Madame Line WENZEL**

Parce que je me dis que Saint-Germain a certainement ce qu'il faut...

**Monsieur le Maire**





C'est le PSG, quand même...

**Madame Line WENZEL**

Nous, on n'est pas du PSG !

**Monsieur Fabien TANTI**

Il me semble qu'à l'époque où Julien Sauvé avait présenté le projet, il y avait un échange mis en place justement avec le PSG pour la fourniture d'équipements et de petites choses qui nous rendraient bien service.

**Madame Line WENZEL**

Oui, mais à l'époque on avait parlé du terrain et pas du Cosec. C'est pour cela que je pose la question.

**Monsieur le Maire**

De toute façon, si on supprime les délégations on aura le temps de faire une délibération complète là-dessus.

**Madame Line WENZEL**

Je m'interroge aussi sur le prix de la 181.

**Monsieur le Maire**

« Convention avec Caroline Michel pour un spectacle d'humoriste ». Le prix ?

**Madame Line WENZEL**

C'est pour une séance ? C'est quoi exactement ?

**Monsieur le Maire**

C'est un spectacle d'humoriste.

**Madame Line WENZEL**

Un seul spectacle ?

**Monsieur le Maire**

Oui. C'est marqué. Pour un spectacle d'humoriste.

**Madame Line WENZEL**

Ce n'est pas cher... Et la convention avec la 182, il n'y a pas de somme, c'est normal ?

**Monsieur le Maire**

Quand il n'y a pas de somme, c'est à titre gracieux.

**Madame Line WENZEL**

La 185, l'association Dragon bleu... Ce n'est pas une association de notre ville ?

**Monsieur le Maire**

Il y a une faute d'orthographe [sur l'affichage], c'est « Dragon bleu ». C'est une association qui fait des cours et des animations sur la ville. [Inaudible]

Kung Fu est une association de Verneuil qui propose une activité avec de nombreux Triellois...

**Madame Line WENZEL**

La 186, la société N'Joy. Qu'est-ce qu'ils proposent ?

**Monsieur le Maire**

C'est la même depuis deux ans... Des spectacles pour enfants.

**Madame Line WENZEL**

J'ai dormi depuis deux ans...

**Monsieur le Maire**



N'Joy, ça passe régulièrement.

**Madame Line WENZEL**

Je n'ai pas d'enfants, du moins en bas âge.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ce que je veux dire. Je vous dis juste que cette décision-là, on la voit passer régulièrement, avec la même société.

**Madame Line WENZEL**

La signature d'une convention avec SAS LOL Productions. C'est un spectacle ?

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est ça.

**Madame Line WENZEL**

Merci. C'est tout ce que j'avais.

**Monsieur le Maire**

C'est déjà pas mal. Du côté de Monsieur Arzel et du parti de Monsieur Rosconval ?

[...]

On va commencer par les questions arrivées en premier, donc les questions de Madame Kérignard.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

[...] C'était l'objectif du CM, c'était d'envoyer des questions avant. Ce sont les questions de Vivre ensemble à Triel, je précise. Première question. Dans votre programme électoral vous aviez promis la mise en place de deux projets phares. Un premier projet, appelé Îlot du théâtre, qui devait comprendre une médiathèque avec terrasse, un auditorium, un café des bords de Seine. Un second projet, appelé Parc municipal, qui aurait dû intégrer la construction d'un complexe sportif comprenant notamment une grande salle multisport, un dojo, un mur d'escalade, des salles de CrossFit, un club-house ainsi qu'un parking de 200 places. À ce jour, aucun de ces projets n'a encore débuté. En effet, pour le projet du Îlot du théâtre, au lieu de constructions promises, nous nous retrouvons avec un restaurant et des conteneurs enterrés qui serviront à accueillir des échoppes. Ces nouveaux éléments n'étaient pas prévus dans votre programme et nous ne connaissons toujours pas les conditions d'attribution de ces commerces. Quant au projet du parc municipal, il se résume à une réhabilitation de la maison de maître, également non prévue dans votre programme, ainsi qu'un terrain en salle avec des gradins, beach volley on suppose. Avez-vous décidé de changer vos projets, qui faisaient partie de vos promesses de campagne, ou n'avez-vous plus les moyens de les réaliser au vu de la situation financière de la ville et des dépenses déjà engagées ?

**Monsieur le Maire**

C'est une question à choix multiple. En premier je vais détailler toute la question. On avait délibéré, il y avait une DUP sur le projet Îlot du théâtre. Le projet ne s'est jamais appelé « Îlot du théâtre » d'ailleurs, la DUP a été annulée au cours des premiers mois de notre mandat, on s'est opposés à la DUP de manière à éviter toutes les constructions en bord de Seine qui cherchait à densifier ce secteur et nous, nous souhaitons le protéger. De là, le propriétaire des lieux, de deux maisons à la même famille, a décidé de vendre ses deux maisons à un promoteur, qui aurait pu avoir un permis de construire.

Le premier qui nous avait été présenté est celui qui s'affiche actuellement sur les écrans et en direct.

[Inaudible]

Oui, mais c'est un projet qui n'aura jamais lieu, parce que justement c'était un des arguments pour lesquels nous sommes opposés. Nous avons choisi de préempter les deux maisons pour environ 1 000 000 € à l'époque. Ce million a été dépensé de manière à éviter les constructions à cet endroit-là, vous pouvez découvrir la parfaite harmonie du projet qui était proposé, en cohérence bien entendu avec le cadre architectural et environnemental. C'est la première étape. Nous avons donc choisi de racheter, une fois que nous avons choisi de racheter ces propriétés, il a bien fallu en faire quelque chose. De là, on a eu



la possibilité de créer justement un restaurant et des commerces dans l'ancienne maison. C'est vrai que c'est une maison assez qualitative visuellement, et que l'on est en train de réhabiliter.

Vous avez aussi posé comment allons-nous définir les critères d'attribution des échoppes et des commerces ? À savoir qu'on a déjà une proposition d'un restaurateur proche, qui est solide et qui a déjà plusieurs restaurants à proximité dont les Triellois à première vue se réjouissent de le voir venir sur Triel. Il faut savoir que dans la délégation générale des compétences qui sont attribuées et que vous souhaitez supprimer, on a la possibilité de louer directement, pendant douze ans, à la personne. Sans concertation ou délibération. De là on aura donc, pour le premier restaurateur avec lequel on travaille actuellement et qui vient régulièrement sur le chantier de manière justement à profiter de la construction du projet qui verra le jour au fur et à mesure. Le projet en est donc sur les restaurants, les échoppes vous avez pu les voir dans des containers, c'est une démarche environnementale choisie. C'est-à-dire que ce sont des container premier voyage, arrivés de Chine remplis de marchandises et qui habituellement repartent à vide. C'est une démarche environnementale assez peu onéreuse en termes de type de construction et par la suite, on ne verra plus du tout que ce sont des containers. Il y a un ensemble d'échoppes qui seront dédiées justement à la location. Il faut savoir aussi que l'ensemble de ces projets vont permettre de d'obtenir de nouvelles recettes de fonctionnement, c'est le principal. Je pense que sur l'ensemble de ce projet on va dépasser les 100 000 € de recettes en fonctionnement, c'est à peu près 0,5 points d'impôts économisés pour les Triellois, à savoir que si vous construisez un pôle culturel vous allez avoir des recettes et des dépenses en fonctionnement. Parce qu'il va bien falloir mettre du personnel dedans, une programmation culturelle etc. Sur un pôle culturel vous allez avoir forcément des frais qui seront engagés. Donc là, l'idée de la majorité est, en premier, de ramener des recettes, c'est-à-dire la création des commerces, une nouvelle attractivité en bord de Seine, cela va permettre d'attirer du monde.

Ces nouvelles recettes de fonctionnement vont permettre justement de développer le pôle culturel, donc le projet n'est pas du tout abandonné, en revanche, il est encore à l'étude. Notamment vous avez plusieurs choses qui sont apparues à proximité, les caves de La Poste, pour ceux qui sont allés aux caves récemment, ils ont vu une porte qui donne dans le vide, c'est parce que vous avez deux caves voûtées de 40 m<sup>2</sup> qui sont assez intéressantes, et on a envisagé de les rajouter au projet. On a fait passer un bureau d'études qui a pu constater l'état des caves de manière à voir la résistance et savoir si on peut les ouvrir prochainement. L'idée c'est d'avoir un pôle culturel éventuellement atypique à cet endroit-là, avec une singularité, notamment des caves qui pourront être accessibles au public. On n'oublie rien, à savoir aussi que dans nos promesses de campagne, comme vous l'avez peut-être oublié de mentionner, tous les projets que nous réalisons sont conditionnés par des subventions. On n'engage pas de projet si l'on est pas sûrs d'avoir de subvention. Pour l'instant on a eu plusieurs opportunités, comme je dis régulièrement, on peut faire des erreurs mais il ne faut pas passer à côté d'opportunités. C'est pour cela qu'on a beaucoup de dossiers en cours de dépôt, on a le dossier dans l'habilitation thermique du Cosec, qui a déjà été refusé une fois ; on a eu le dossier du chemin des Picardes qui a été accepté ; on a aussi déposé un dossier de voie piétonne et cyclable en bord de Seine qui lui a été refusé. On réalise des projets par rapport aux subventions et aux projets d'État qui sont accordés. C'est une démarche logique. On ne va pas faire des projets si l'on n'a pas de subvention. On a vu, notamment, les 5 000 équipements sportifs en plein air que vous voyez, c'est une subvention lancée par l'AMS, et on a profité de l'AMS et de la région sur plusieurs projets. Notamment le parcours en bord de Seine, sur le nouveau city stade au Cosec, sur le stand ball au parc municipal. Donc effectivement, vous allez me dire que je ne fais pas mon programme. En fait avec mes élus, je m'adapte. Je leurs dis « actuellement, ce qu'on voit passer ce sont des subventions pour des voies cyclables, on va déposer un projet pour des voies cyclables » et, si l'on est subventionnés à hauteur de 80 %, tout le monde est content, cela permet d'avoir de nouvelles infrastructures. Mais ce n'est pas forcément le projet prioritaire dans le programme. On n'a pas fini les études sur le pôle culturel et sur le projet du parc municipal avec la création du parc et du Cosec, pour l'instant, on n'y est pas, on n'a pas les subventions. Tant qu'on n'a pas les subventions, on ne lancera pas ces projets. On a eu les subventions pour la maison de maître, donc on l'a commencée. 250 000 € de la Région, c'est presque la moitié du projet qui est financé par la Région. On a des subventions pour les vitraux de l'église, donc on a fait les vitraux d'église. Il y a d'autres subventions qui sont censées arriver pour d'autres projets et qui ne rentreront pas



forcément dans notre programme. Mais on va quand même profiter de ces opportunités de manière à améliorer le cadre de vie et on va faire des infrastructures. Je n'avais pas mis de panneaux solaires sur le toit du Cossec à l'époque dans le projet. Par contre maintenant, ils vont commencer l'installation fin décembre des panneaux sur le toit du Cossec... Au début tout le monde me disait « ne t'inquiète pas, l'électricité ce n'est pas cher ». Maintenant on me dit « eh bien finalement l'idée que tu as eue était judicieuse ». On sera le seul Cossec d'Île-de-France à avoir des panneaux solaires sur son toit, avec une production de 130 kilowatts à l'heure. Ce qui fait que l'on va récupérer à nouveau, avec une dépense en investissement, des recettes de fonctionnement. Après, vous me parlez d'argent. De toute façon, si vous écoutez tout le monde, on n'a jamais d'argent. Si vous attendez l'argent pour lancer un projet vous ne le ferez jamais. Ce n'est pas l'argent qui fait le projet, c'est le projet qui fait l'argent. C'est le cas des commerces et du restaurant en centre-ville. Cela va générer de nouvelles recettes et de nouvelles attractivités et cela va donner une plus-value. Il y a une recette très importante sur la ville, qu'on connaît tous, ce sont les droits de mutation. Sur chaque vente d'un bien immobilier sur la ville, la mairie reçoit des taxes. Sur la ville de Triel, c'est près d'un million d'euros, cela n'a jamais été aussi haut. Si vos biens augmentent, – en bords de Seine on va avoir une esplanade agréable, avec des commerces, restaurants etc. – la plus-value va être augmentée. Tous vos biens à proximité vont prendre 30 %, dont des recettes potentiellement plus fortes. L'ensemble de la ville va rayonner de manière beaucoup plus forte, vous allez avoir plus de recettes. C'est quand même important de le préciser, il faut toujours avoir le maximum de recettes. Et notre objectif, avoir un ensemble de subventions vitales à la réalisation de chaque projet.

Vous parlez tout le temps de crédits, d'emprunts, etc. On ne peut pas demander la même chose à la ville de Neuilly, en endettement, qu'à la ville de Vernouillet par exemple.

C'est-à-dire que l'endettement est relatif à la capacité financière de la ville à rembourser. Donc sur Triel, parce que je sais qu'en général ça a un impact assez important pour les gens, par rapport aux villes voisines. Sur Triel par exemple, on est à environ 11 millions d'euros d'endettement. 11 millions d'euros, quand on est un particulier, c'est beaucoup. Mais c'est quoi au final ? Par exemple, Carrières-sous-Poissy sont à 17 000 habitants, 27 millions d'euros d'endettement. Vernouillet, 10 000 habitants, 8 millions d'euros d'endettement. Nous sommes sur un profil de ville un petit peu identique à Andrésy. Madame Kérignard, s'il vous plaît je prends le temps de vous répondre précisément à vos questions multiples, si vous pouviez m'écouter, ce serait la moindre des choses.

#### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Ne vous inquiétez pas, je prends des notes. Parce que j'ai l'impression qu'il y a certaines choses que vous m'avez déjà dites, mais je suis polie, j'écoute.

#### **Monsieur le Maire**

Andrésy, plus de 13 500 habitants, on est sur un endettement d'à peu près 15 millions d'euros.

[Inaudible]

Les villes, selon la capacité des habitants à rembourser, selon leur taux d'imposition, on ne va pas avoir les mêmes valeurs. Il faut savoir que sur Triel, est la ville, entre Triel, Verneuil, Vernouillet, Carrières et Andrésy qui a le taux d'impôts le plus faible. C'est important de le noter, notamment grâce à la sortie du Sivucop.

#### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

La carte communale est passée à 5,57 %, d'augmentation, alors que les autres villes limitrophes la part communale est de 3,4 % d'augmentation. Vous avez tendance à interpréter les choses différemment, c'est bizarre.

#### **Monsieur le Maire**

Non, malgré l'augmentation, on a toujours le taux d'imposition le plus faible.

#### **Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je ne parle pas du taux d'imposition le plus faible, je vous parle du Sivucop, vous en avez profité pour passer l'augmentation de 5,57 % au lieu de 3,4 %. C'est dommage !



**Monsieur le Maire**

Parce que si on était restés dans le Sivucop, on aurait eu 3 points d'impôts supplémentaires...

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

On va éviter de parler du Sivucop, parce que ce sujet est très complexe et ça n'a rien à voir.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais c'est quand même 3 points d'impôts en moins sur les Triellois. *A minima*, environ 150 € d'impôts en moins, par an pour une famille trielloise.

Concernant le parc municipal, le projet est toujours à l'étude. Une fois que l'on aura un dossier suffisamment solide pour le présenter aux partenaires institutionnels, bien entendu, on sera les premiers à le présenter. Pour l'instant, on en est encore à la phase étude et aussi sur le pôle culturel. Donc les projets ne sont pas abandonnés, bien au contraire, ils sont en cours et en phase d'étude. Par contre, vous savez que c'est long ! Le projet d'isolation du Cosec, il a fallu plusieurs mois pour le réaliser. Il a fallu passer tout le bâtiment au laser, au géomètre vérifier l'intégralité, à faire le rapport thermique des parois pour déterminer le niveau de précarité énergétique... Ce sont des dossiers longs à mettre en place qui ne se font pas simplement avec une demande par courriel. Pour le dossier du Cosec, c'est 4 gigas de données !

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Si vous aviez moins de délégations on pourrait peut-être participer et vous aider, car là vous avez l'air surchargé par vos prérogatives...

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour cette remarque, parce que si je n'ai pas la délégation je ne peux pas non plus la donner. Donc en fait, vous vous piègez automatiquement. Je ne peux pas donner une délégation que je n'ai pas. Je pense avoir répondu et j'espère avoir informé l'ensemble des Triellois que ces projets choisis en priorité permettent de financer de futures infrastructures et d'augmenter les recettes de fonctionnement. On fait des dépendances d'investissement qui permettent d'obtenir plus de recettes de fonctionnement et, concernant les choix, pour les échoppes, on fera des appels à candidatures. Parce qu'au fur et à mesure que les constructions se déroulent, on a des demandes naturelles de commerçants qui commencent à s'intéresser aux projets. Ce qui est important, je le rappelle, ce n'est pas l'argent qui fait le projet, c'est le projet qui fait l'argent.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Deuxième question. Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, la question concerne les aménagements aux abords de l'école Camille-Claudé. Un permis de construire a été attribué pour la pose d'une barrière au Clos des Sources, de nombreux parents se garaient dans cette résidence le temps de récupérer leurs enfants à l'école, et le bus de la ville pouvait y faire demi-tour. Aujourd'hui, cela n'étant plus possible, les parents rencontrent des difficultés pour stationner aux abords de l'école. Quelles dispositions la ville a-t-elle prévu pour remédier au problème ?

**Monsieur le Maire**

Malheureusement, notre adjointe aux affaires scolaires est partie, elle était très fatiguée [réactions de la salle], donc je vais me permettre d'apporter des points de précision.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec les propriétaires de la résidence, qui ont décidé à la grande majorité de mettre une barrière. Là vous parlez des parents et je suis entièrement d'accord, ça va être une gêne. Nous on va être les premiers impactés au niveau de la circulation devant l'école. Sauf qu'il faut voir aussi, d'un autre côté, pourquoi ils ont pris cette décision-là. Dans cette démarche, je leur ai demandé la problématique. Eux étaient embêtés en permanence par l'ensemble des parents qui ne respectaient pas la propriété privée, il faut savoir qu'ils étaient sur une propriété privée, les gens venaient et avaient un langage plus ou moins fleuri en riposte aux remarques des propriétaires. Ces derniers, excédés, en ont eu assez et ont voté au conseil syndical la mise en place d'une barrière. On ne peut pas leur retirer cette mise en place d'une barrière.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**



Mais qu'est-ce que vous avez prévu ? C'est juste ça que l'on vous demande.

**Monsieur le Maire**

C'est important d'expliquer aussi pourquoi les propriétaires ont fait ça. La première chose à faire, c'était quand même de se rapprocher d'eux pour discuter de solutions alternatives, car en effet cela allait embêter une partie de la population. Ils en sont parfaitement conscients. Nous, on a la possibilité de « réguler la circulation » *via* les ASVP qui font des interventions régulières mais, à cet endroit-là, globalement les aménagements de voirie sont assez compliqués à réaliser. On est en train de réfléchir à la problématique, à savoir que c'est quand même un dossier qui date quasiment de la création de la résidence et qui n'avait jamais été accepté à l'époque (la mise en place d'une barrière, ça fait bien trente ans que ça traîne). À mon avis, on n'aura pas de solution miracle à cet endroit-là qui est [Inaudible]

Je vais laisser la parole à Pascal concernant les opérations de prévention organisées par les ASVP.

**Monsieur Pascal GILLES**

En effet on ne pourra pas faire des miracles au vu de l'environnement, donc là je rejoins Monsieur Mendes. On essaie de faire une sensibilisation sur le bon sens, on demande aux parents d'éviter d'être trop égoïstes et de ne pas penser qu'à leur enfant et mais aussi à ceux des autres. Que chacun fasse un effort, car malheureusement le secteur est ce qu'il est et on ne pourra pas faire de miracles. La police municipale explique et demande du bon sens à chacun.

**Monsieur le Maire**

Merci Pascal. Question suivante.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Pourquoi avoir proposé aux seniors de notre ville, dans un courrier daté du 21 octobre, d'emprunter la navette électrique pour se rendre au marché de Verneuil le mercredi matin alors que nos commerçants triellois ont besoin d'être soutenus ? Pourquoi avoir ignoré qu'un marché trimestriel se tient aux Châtelaines le mercredi ? La navette n'étant pas prévue dans cette utilisation d'autant plus que ce sont les contribuables triellois, dont les commerçants qui la financent en partie ? Afin de rendre ces décisions acceptables, pourquoi ne pas faire payer les usagers *via* un abonnement ou l'achat de tickets ? Qui vont consommer en dehors de la commune ? Ou bien demander une participation financière à la commune de Verneuil qui bénéficie d'un service payé par nos impôts, afin d'amortir une partie du coup de cette navette ?

**Monsieur le Maire**

Il y a une modification à effectuer dans votre question, parce qu'en fait vous ne donnez pas la totalité de l'information. Dans votre question il y a une erreur. Fabien, peux-tu rappeler à qui est dédiée la navette ?

**Monsieur Fabien TANTI**

Bien entendu, nous ne laissons pas de côté le marché des Châtelaines, mais il faut savoir que celui-ci se déroulant le dimanche, si nous voulons assurer notre mission de transport périscolaire...

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je parlais du mercredi... Ce n'est pas le dimanche, dans ma question.

**Monsieur Fabien TANTI**

Laissez-moi répondre s'il vous plaît, vous allez comprendre où je veux en venir. Nous ne roulons pas le dimanche pour une simple raison. Donc, il faut le savoir, si nous voulons assurer notre périscolaire du lundi au vendredi nous sommes tenus de respecter impérativement les règles opérationnelles des temps de conduite et des temps de repos. Ce qui explique que le marché des Châtelaines, pour l'instant, nous ne pouvons pas le desservir le dimanche. Ceci dit, cette demande émane de personnes âgées... Il n'est pas question non plus de rendre payant ce service de navette et je ne comprends pas vraiment en quoi cela rendrait cette proposition plus acceptable. Les personnes intéressées, qui sont de l'ordre d'une douzaine pour se rendre à Verneuil, sont pour la plupart âgées, avec des pensions de retraite souvent très faibles et sans aucun moyen de locomotion. Je pense qu'ils subissent, probablement plus que chacun d'entre nous, les difficultés de l'inflation actuelle et c'est donc, à mon sens, une aide appréciable qui doit rester gratuite. Il





n'est pas question de renforcer l'étau financier sur les moyens de mobilité. Cette proposition reste avant tout, de la part de la ville, une aide qui va limiter une certaine fracture sociale pour un certain nombre de foyers – et je suis allé sur le terrain les rencontrer plusieurs fois. Ils n'ont pas d'autre moyen pour se déplacer et pour sortir de leur quartier. Et j'ajoute qu'il va de soi que, s'ils possédaient un véhicule, personne ne sera en mesure de les empêcher, au titre de la liberté de déplacement individuel, de se rendre à Verneuil.

Nous ne faisons en finalité que proposer un moyen de déplacement à des personnes défavorisées qui n'en ont aucun.

Maintenant, on m'a rapporté ça et là qu'on nous accusait de concurrence déloyale envers le marché des Châtelaines, vous n'êtes peut-être pas sans savoir que le Conseil Municipal de Poissy a voté récemment l'autorisation d'ouverture dominicale de l'ensemble des commerces.

Je pense que c'est probablement plus de ce côté-là qu'il faut voir, de par la diversité et la qualité des commerces que la ville de Poissy présente, c'est plutôt – et en plus à l'approche des fêtes de fin d'année – probablement de ce côté-là qu'il faut y voir plus une perturbation pour notre commerce interne que la modeste série de groupe de 10 personnes que nous allons aider à se rendre à Verneuil. Toujours est-il que s'il s'agissait d'une autre demande qui concerne quoi que ce soit d'autre que du commerce ou des courses, nous le ferions aussi.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous avez donc acté, si je comprends bien, ce transport pour 12 personnes, c'est ça ? 12 personnes vont emprunter cette navette le mercredi ?

**Monsieur Fabien TANTI**

À la date d'aujourd'hui, j'ai répondu favorablement à une douzaine de personnes pour un essai déjà, pour commencer, à raison d'un mercredi matin par mois et, en fonction de la demande, on verra si on doit en faire un deuxième. Mais il n'est pas question de pérenniser le système en le faisant tous les mercredis.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous avez fixé une heure ?

**Monsieur Fabien TANTI**

Pour l'instant, j'ai effectivement préparé un tableau de marche que j'ai soumis à Monsieur le Maire, mais qui doit aussi être validé par le CCAS, à savoir qu'on ferait trois rotations le mercredi matin, 9 h, 10 h, 11 h, tout en sachant que la navette doit être de retour pour midi, puisqu'elle roule l'après-midi pour les associations.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Donc je ne poserai pas la question 4, parce qu'on y a déjà répondu au début du CM sur les propositions de délibération. Donc je passe à la dernière question. Monsieur le Maire, la loi du 11 février 2005, n° 2005-102, impose aux communes de plus de 5 000 habitants d'établir un constat de l'accessibilité de leur territoire et d'engager des réflexions pour améliorer la chaîne de déplacements dans son intégralité. À ce titre, la commune et, en tout premier lieu, vous Monsieur le Maire, avez le devoir de prendre en compte la notion d'accessibilité, dans le cadre des actions de la collectivité afin de permettre aux personnes en situation de handicap de ne mieux vivre dans leur cadre de vie quotidien. Force est de constater que, depuis plus de deux ans, la situation des personnes à mobilité réduite ne s'est pas améliorée à Triel-sur-Seine. Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire si la commission communale pour l'accessibilité fonctionne correctement ? En effet, nous n'avons jamais reçu le compte rendu de cette commission et nous souhaitons connaître le plan d'action prévu pour la mise en accessibilité de notre ville. Pouvez-vous également nous détailler les compositions de cette commission et nous indiquer si elle intègre bien, comme le prévoit la loi, les associations représentant des personnes handicapées, des associations représentant les personnes âgées ? Par ailleurs, pouvez-vous nous transmettre les rapports annuels d'activité de cette commission au titre des années 2020, 2021 et 2022 ? Ces documents doivent normalement être présentés en Conseil Municipal et, d'autre part, ils doivent être transmis à la Préfecture. Nous souhaitons donc savoir si notre commune est en conformité avec ses obligations légales et nous souhaitons avoir connaissance de ces rapports.



**Monsieur Fabien TANTI**

En effet, la loi de février 2005 nous oblige à établir un rapport annuel d'accessibilité et, à ce titre, dès notre élection, nous avons mise en place cette fameuse commission, présidée par Monsieur le Maire. y siègent 3 élus, une personne représentant l'habitat et l'urbanisation, une ancienne commerçante de Triel pour la partie commerce, une personne handicapée impliquée au niveau associatif de la ville et notamment culturel, notre directeur des services techniques et le président d'une association d'handicapés. Nous avons procédé, quelques mois après notre élection, un inventaire général qui a été relativement compliqué à réaliser car, comme vous l'avez souligné, si la loi nous oblige bien, effectivement, à établir ce constat annuel de la mobilité, je n'ai à ce jour pas réussi à trouver la moindre trace de ce rapport annuel entre 2005 et 2020. Dans les archives de la ville – ne vous méprenez pas, je ne sous-entends pas qu'il n'a jamais été fait – mais du reste, dans les services, personne n'en a entendu parler ni ne sait où cela peut bien se trouver. S'il existe, j'aimerais beaucoup pouvoir le consulter. Du reste, ce premier inventaire de notre mandature avait été présenté en commission le 19 juin 2021. J'assume le fait que je vous l'ai pas fait parvenir mais ça peut être fait rapidement, donc j'en prends note. La commission c'était réunie le 19 juin 2021 pour la présentation de l'état des lieux, mobilité de la ville de Triel et dernièrement, le 9 novembre dernier, le rapport annuel 2022 y a été présenté. Pour ce qui concerne les réalisations, les projets en cours et l'identification des points d'amélioration avenir. Nous avons également convié Monsieur Philippe Da-Rin, qui ne fait pas partie de la commission mais qui a pu exposer les projets urbains et les normes les plus récentes qui y seront appliquées. Nous sommes donc, pour nos deux années de mandature, en conformité sur la réalisation de ce rapport. Pour les deux premières d'années de mandat, le compte rendu de la séance du 9 novembre est en cours de rédaction et sera transmis au représentant de l'État du département avant la fin de l'année. J'avais prévu de présenter ce rapport au prochain conseil, qui sera peut-être fin janvier, en fonction des obligations et des délibérations qu'il y aura, il y aura bien une présentation de ce rapport en Conseil Municipal. Bien entendu, je vous ferai parvenir l'ensemble des pièces qui sont ressorties et des échanges qui ont eu lieu le 9 novembre dernier.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je me permets d'ajouter quelque chose, j'aimerais bien quand même, par rapport à cette commission et à l'accessibilité. Quand on voit les travaux qui ont été réalisés rue Paul-Doumer, cet été, sur les enrobés, ça aurait été bien d'avoir une mise à niveau des trottoirs parce que les passages piétons sont compliqués pour les fauteuils roulants et les poussettes. Je pense que cette commission devrait réfléchir à ces aspects. Parce que si on fait des travaux dans notre ville et finalement c'est pour rendre encore plus compliquée la circulation, pour les personnes en fauteuil roulant et les parents avec les poussettes...

**Monsieur Fabien TANTI**

En ce qui concerne les mises à niveau faites durant l'été, il faut savoir qu'il y a deux compétences. Sur ce type de chantier, il y a la voirie, la partie voie avec la circulation, et les trottoirs. Et forcément, pour les mises à niveau des trottoirs, il y a un décalage dans la réalisation au niveau de la communauté urbaine et le département et ça, on est obligés de subir malheureusement.

**Monsieur le Maire**

Il faut aussi savoir que pour avoir des travaux au niveau du département et des demandes, ils font un ensemble de propositions. Ce n'est pas à la carte, on ne choisit pas forcément ce qu'on fait.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je ne parle pas de la carte, je parle des personnes à mobilité réduite...

**Monsieur le Maire**

On ne choisit pas, on nous propose des choses, on dit oui ou non, c'est binaire.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

La question des personnes à mobilité réduite...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas à moi qu'il faut demander, c'est au niveau du Département...



[Inaudible les deux personnes parlent en même temps]

Le département arrive avec des projets normés, ils nous proposent. Ce qui s'est passé pendant des années c'est que si vous voulez tout, vous n'avez rien. Donc là, ils nous ont proposé de refaire la voirie plus certains aménagements, on a dit ok. Comme ça on a une voirie toute neuve.

Mais quand vous négociez trop avec le Département, à la fin vous n'avez rien.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Sur le projet d'aménagement de la voirie, c'est ce que disait Fabien à l'instant et je le rejoins, le une fois qu'il y a eu une commission et un rapport de fait, c'est d'abonder et de demander au Département de prendre en considération les travaux, de constat de la commission, tout simplement. Après, que vous ayez une fin de non-recevoir, je l'entends, vous dites c'est oui ou non, certes, mais on peut faire des propositions. Non ?

**Monsieur le Maire**

Non. Eux proposent, mais nous sommes très limités. Le Département propose. Et nous...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Peu importe ! Qu'il y ait des propositions qui viennent, oui, mais vous pouvez contre-proposer pour les personnes à mobilisation réduite, handicapées...

**Monsieur Fabien TANTI**

Il faut savoir que des propositions, à la commission, on a fait beaucoup cette d'années. Il faut savoir, je vais vous en citer une. Au niveau de la gare, côté Gallieni, un accès pour PMR a été réalisé par la SNCF, d'ailleurs ils ne sont pas aux normes, on leur a rappelé, la signalisation était inexistante et nous avons donc demandé à la communauté urbaine la création d'un emplacement pour éviter que les personnes à mobilité réduite soient obligées de descendre à même la chaussée. On en est à près de huit mois, le projet a été validé, on a reçu un avis favorable de la communauté urbaine, le projet a été envoyé en mai validé très peu de temps après et aujourd'hui, on boucle l'année, l'emplacement n'est toujours pas réalisé. C'est très long et très complexe. Mais n'ayez crainte, la commission fait beaucoup de propositions. Toutes n'aboutissent pas, mais nous faisons le maximum pour améliorer les choses.

**Monsieur le Maire**

Question suivante ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

La première question tombe de fait puisqu'on a eu l'occasion de l'aborder, sur le climat social et le baromètre social donc maintenant, au-delà de la question, on ne peut attendre que les actes. Question numéro 2. Depuis plus de deux ans, nous constatons de profonds dysfonctionnements au sein du Conseil Municipal. Ce soir aussi un peu. La démocratie représentative peine à s'exprimer, quant à la participation citoyenne, elle figure en bonne place des promesses électorales non tenues. Ce constat très sommaire en dit long sur votre choix de gouvernance et ses conséquences depuis votre élection, on en a aussi parlé. Pour des élus de votre majorité, et nous partagerons ce point de vue, ce mode de management constitue un des vecteurs de la crise que traverse actuellement la municipalité. Dans l'intérêt de la ville et des Triellois, il est temps de redonner toute sa place à la démocratie représentative et à la participation citoyenne, il est temps de respecter la diversité de penser dans notre Conseil Municipal pour s'en enrichir. Il est temps que les commissions deviennent de véritables espaces de réflexion prospective, il est temps de faciliter la participation des Triellois à la vie de la cité, il est temps de favoriser la transparence et un plein accès à l'information. Il est temps de s'accorder sur l'évaluation des politiques décidées dans ce conseil. Pour y parvenir, le règlement intérieur du Conseil Municipal doit donc évoluer de fond en comble. Aussi, comme le propose ce même règlement, le moment n'est-il pas venu de mettre en place une commission temporaire qui dresserait un diagnostic partagé et mettre en exergue les pistes d'amélioration de ce règlement intérieur ?



**Monsieur le Maire**

La personne déléguée à la citoyenneté est partie.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Ce qui est surprenant, c'est que d'habitude, sur cette question-là, vous répondez...

**Monsieur le Maire**

J'arrête en fait. Je réponds trop, maintenant je donne la parole.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Excusez-moi, mais il semble que le Conseil Municipal puisse créer des commissions autant qu'il veut et quand il veut.

**Monsieur le Maire**

Eh bien bonne soirée alors. Fin du Conseil Municipal. Je n'ai pas toutes les réponses à toutes les questions et si les gens ne sont pas là, ce n'est pas à moi de répondre à toutes les questions. Je pense que j'ai répondu largement au début du Conseil Municipal. Merci bien, au revoir.